

SOMMAIRE

Des Journées Européennes de la Montagne ?		2
Avertissement		3
Composition des groupes de travail		4
Intervenants		5
Les activités physiques de pleine nature sont-elles condamnées à subir les tensions de l'évolution sociale générale ?	Georges ELZIERE	6
Impact des activités et gestion des espaces	Mathieu ROCHEBLAVE	9
Parler "de" et "pour" la montagne ?	Jean FAURE	12
L'approche de l'UIAA	Claude ECKHARDT	16
Exemples de coopération européenne : le Club Arc Alpin la Convention Alpine	André CROIBIER/ G.E. Claude ECKHARDT	23
Points de vue de guides : limitations et interdictions ?	Claude REY	25
Observatoires des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme : évolution des pratiques	Bernard AMY	28
Points de vue de guides : impacts sur le milieu	Claude REY	29
Annexe 1 – Un exemple de coopération transnationale : le Club Arc Alpin.	André CROIBIER	31
Annexe 2 – Objectifs et lignes de conduite de l'UIAA en matière d'environnement.		33
Annexe 3 – Allemagne :La liberté d'accès aux sites naturels.	Jörg EBERLEIN	37
Annexe 4 – Italie : Les restrictions d'accès.	Stefano TIRINZONI	40
Annexe 5 – Suisse : Liberté d'accès et conservation des sites.	Etienne GROSS	42

L'orientation européenne de ces journées n'est ni un vague « supplément d'âme » à une réflexion nationale, ni une concession au goût du jour, ni une posture destinée à faciliter l'obtention de subsides de l'Europe.

Les organisateurs sont conscients que les sujets qui les occupent, à savoir la gestion des espaces naturels, leur protection et la liberté d'y accéder pour y pratiquer des activités physiques de pleine nature, ne peuvent plus être abordés dans le seul cadre de réflexions nationales, mais doivent être aussi envisagés dans leur dimension européenne, ceci pour plusieurs raisons :

- d'abord, en supprimant les contrôles d'identité aux frontières nationales, l'Europe a provoqué une mutation des mentalités et un accroissement de la circulation des vacanciers. Une part croissante du public des sites naturels vient de toute l'Europe ;

- ensuite, l'élévation du niveau de vie des populations européennes, malgré des inégalités incontestables, a provoqué une augmentation des flux et certains sites se trouvent même confrontés au problème de la surfréquentation ;

- ce qui se fait dans un pays constitue automatiquement dans les autres pays européens un modèle ou une référence, ne serait-ce que par volonté concurrentielle ;

- enfin, dans tous les pays d'Europe, l'évolution de la société tend à « urbaniser » les hommes et à modifier, de façon complexe, leur rapport à la nature : méconnaissance croissante des cultures rurales, exigences urbaines, ...

Il est donc nécessaire de réfléchir aux politiques appropriées et aux moyens qui permettent de faire face à ces mutations.

Les premières *Journées Européennes de la Montagne*, en décembre 1998, avaient commencé un travail de réflexion générale sur l'ensemble de ces problèmes.

Les secondes Journées Européennes de la Montagne, elles, ont été consacrées à des aspects plus concrets dégagés par des séances de travail de deux groupes de composition internationale qui ont permis de préparer le débat général, tenu le samedi 9 décembre 2000, dont les actes sont ici présentés.

Avertissement

Les actes de ces *Journées* ont été rédigés à partir de l'enregistrement des débats du samedi après-midi.

Ils ne rapportent donc pas les travaux préparatoires faits par les deux groupes de travail dont la synthèse apparaît cependant dans l'intervention de Mathieu ROCHEBLAVE pour le groupe interparcs et dans l'intervention de Claude ECKHARDT pour l'UIAA.

Nous avons voulu que le débat soit le moins formel possible et que les interventions suscitent réaction et débat. On verra que les cinq exposés introductifs ont bien joué ce rôle et que le débat a chaque fois eu lieu avec spontanéité. Afin de conserver la dynamique qui a été celle des échanges, on a laissé au compte-rendu la forme la plus proche du débat lui-même, reportant un certain nombre de documents en annexes.

Groupe de pilotage des 2èmes Journées Européennes de la Montagne

Bernard AMY, Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme

Georges ELZIÈRE, Club Alpin Français

Jean-Pierre JODON, Festival International du Film d'Autrans

Mathieu ROCHEBLAVE, Parc Régional du Vercors

Composition des groupes de travail :

Commission « Liberté d'accès et protection des sites naturels » de l'UIAA (Union Internationale des Associations d'Alpinisme) :

Alan BLACKSHAW : UIAA, Commission alpinisme (Ecosse)
Jörg EBERLEIN : Club Alpin Allemand (DAV)
Claude ECKHARDT : UIAA, Secrétaire Général
Georges ELZIERE : Club Alpin Français (CAF),
Etienne GROSS : Club Alpin Suisse (SAC)
Amir Gulistan JANJUA : Alpine Club of Pakistan (ACP)
Peter Kapellari : Club Alpin Autrichien (VAVO)
James Mc CARTHY : Club Alpin Américain (AAC)
Ian Mc MORRIN : British Mountaineering Council (BMC) Pays de Galles
Juan MARTIN : Fédération Espagnole de la Montagne (FEDME)
Dave MORRIS : UIAA, Commission de Protection de la Montagne (Ecosse)
Robert PETTIGREW : UIAA, Président A&CC (Grande-Bretagne)
Martin PRICE : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN)
Mandip SINGH SOIN : Fédération Indienne d'Alpinisme (IMF)
Daniel TAUPIN : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
Marc VAN DE WALLE : Vice-Président, Club Alpin Belge (CAB/BAC)

Groupe « interparcs », créé à l'issue des premières *Journées Européennes de la Montagne*) où sont représentés les responsables des différents espaces protégés de l'Arc Alpin.

Ce groupe travaille sur l'organisation des sports de nature et de montagne et la gestion des impacts sur les milieux (synthèse de la connaissance et des expériences, mise en oeuvre de partenariats).

Emmanuelle BRANCAZ, Réseau Alpin des Espaces Protégés
Jean Michel DAROLLES, Juris Eco Espaces et Développement
Albin DEBEVEC, Park Skocjanske Jame -
Xavier GAYTE, Parc naturel régional du Massif des Bauges - France
Suzanne GIOANNI, Parc naturel régional du Verdon - France
Franck HORON, APEGE (réserves naturelles de Haute Savoie) - France
Frédéric MAILLOT, Parc naturel régional des Ballons des Vosges - France
Fabienne MARTIN, Atelier Technique des Espaces Naturels - France
Jean-Pierre MOUNET, Université Joseph Fourier, Grenoble - France
Günter MUSSNIG, Nationalparkverwaltung kärten - Autriche
Jean-Pierre NICOLLET, Parc national des Ecrins - France
Jean-Yves PESEUX, Fédération des Parcs naturels régionaux de France
Guido PLASSMANN, Réseau Alpin des Espaces Protégés
Gilles PROST, Parc naturel régional du Haut Jura - France
Mathieu ROCHEBLAVE, Parc naturel régional du Vercors - France
Patrizia ROSSI, Parco naturale delle Alpi Maritime -Italie
Alain ROUGIER, Parc naturel régional de Chartreuse - France
Thomas SCHEURER, Académie Suisse des Sciences Naturelles - Suisse
Giuliano TALLONE, Parco nazionale Val Grande- Italie
Patrice TORDJMAN, Parc national du Mercantour- France

Liste des intervenants :

Bernard AMY, Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme (OPMA), président,
Georges ELZIERE, Club Alpin Français, (CAF), membre de l'OPMA,
Claude ECKHARDT, Union Internationale des Associations d'Alpinistes (UIAA) - Secrétaire
Général, vice-président du Club Alpin Français chargé de la protection de la montagne,
Jean FAURE, maire d'Autrans, Vice-Président du Sénat.
Claude REY, président du Syndicat National des Guides de Montagne (SNGM)
Mathieu ROCHEBLAVE, chargé de mission au Parc Naturel Régional du Vercors, rapporteur pour
le groupe interparcs.

Introduction

Georges ELZIERE : Club Alpin Français

Ces deuxièmes *Journées Européennes de la Montagne* font suite à celles qui se sont tenues ici-même, il y a 2 ans, en décembre 1998. Le compte-rendu de ces premières *Journées* est disponible¹ sur papier et sur Internet .

Lors de ces 1ères JEM avaient été dégagées plusieurs questions :

- Comment mieux mesurer l'impact réel des activités de pleine nature sur les milieux dans lesquels elles se déroulent ?
- Comment mieux faire prendre conscience à la société de l'originalité et de l'intérêt de ces activités physiques de pleine nature (APPN), qui ne se réduisent pas à des sports, au sens où ce mot est habituellement utilisé ?
- Comment faire comprendre la valeur de ces activités, parmi lesquelles l'alpinisme, alors même que les notions de risque, d'engagement, de responsabilité qui leur sont liées sont perçues comme inquiétantes, voire incompréhensibles une grande partie de la société ?

Pour avancer dans cette réflexion, nous avons décidé de faire une plus large place à l'approche internationale, et nous avons demandé à des acteurs et observateurs de terrain de venir dire quel constat ils faisaient de l'état de ces questions en Europe et des propositions ou préconisations qui leur semblent appropriées.

Pour cela nous avons invité :

- la commission de l'Union Internationale des Associations d'Alpiniste (UIAA) chargée des questions de liberté d'accès aux sites de pleine nature et de conservation de ces sites. Elle a travaillé sous la présidence de Robert PETTIGREW et rassemblait des représentants de Grande-Bretagne, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et de France. Cette commission nous donnera son point de vue par la voix de Claude ECKHARDT, Secrétaire Général de l'UIAA.

- Jean FAURE, maire d'Autrans et vice-président du sénat,

- Mathieu ROCHEBLAVE, du Parc Naturel Régional du Vercors, qui rapportera sur les travaux que le groupe interparcs a conduits depuis les premières *Journées Européennes*,

- Claude REY, président du Syndicat National des Guides de Montagne, à qui nous avons demandé de témoigner de constats faits sur le terrain et du point de vue de professionnels ;

- André CROIBIER, président du Club Arc Alpin, association de clubs qui rassemble 1,6 millions de membres en Europe. Nous lui avons demandé de parler d'un exemple de travail "transnational" européen. Retenu par une réunion au ministère ce matin, il arrivera sans doute trop tard pour ce débat et nous a communiqué un rapport écrit qui est à votre disposition et dont nous indiquerons les lignes générales le moment venu.

- Bernard AMY, président de l'Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme.

Il convient d'abord de relativiser le débat :

Se soucier de la possibilité de continuer à pratiquer librement des activités comme l'alpinisme, se soucier de conserver aux sites "naturels" les qualités qui en font l'intérêt, n'est-ce pas un peu dérisoire quand on pense aux

¹ Les actes des 1ères Journées européennes de décembre 1998 sont disponibles sur internet à l'adresse www.multimania.com/cafgo/dossier/djem.htm. La version papier est à commander au siège du Club Alpin Français Grenoble-Oisans 16 rue Marcel Péroto, 38100 GRENOBLE. Chèque de 55F à l'ordre du Club Alpin Français Grenoble-Oisans

questions soulevées par le naufrage de l'Erika, la multiplication des cas d'encéphalopathie spongiforme bovine, l'utilisation des farines animales, le développement des OGM ?

Les questions soulevées portent sur les rapports que nos sociétés entretiennent avec l'environnement dans lequel elles vivent, avec ce que l'on considère généralement comme un "donné naturel" exploitable.

Nos sociétés ont su massifier les productions et les services qui étaient auparavant réservés à des cercles beaucoup plus restreints. La recherche de l'augmentation de la production de viande animale en est un bon exemple : elle a mis la consommation de viande à la portée d'un public beaucoup plus large qu'il y a une trentaine d'années. Et ce n'est que des décennies plus tard qu'est apparu le problème de l'épidémie de la "vache folle", vraisemblablement lié au mode d'alimentation choisi pour atteindre cette massification de la production.

Le développement s'est donc accompagné parfois d'aspects négatifs qui ne se sont pleinement révélés que beaucoup plus tard.

Si bien qu'aujourd'hui apparaissent des exigences nouvelles de qualité et pas seulement pour la nourriture (voir la critique de la "mal bouffe") mais aussi pour les loisirs eux-mêmes. Encore que ces exigences soient parfois formulées de façon contradictoire.

A quoi se rajoutent des exigences de sécurité formulées elles aussi de façon contradictoire : "Je veux accéder à un espace où je veux être réellement libre, mais en même temps je veux y être en sécurité."

Or les activités physiques de montagne n'échappent ni à ces évolutions, ni à ces contradictions :

Les stations de skis sont parfois devenues de véritables villes à la montagne.

L'extension de remontées mécaniques toujours plus haut, toujours plus loin, consomme toujours plus d'espace montagnard, celle des routes et des pistes rend les espaces plus accessibles mais en dénature en même temps la qualité.

Et, encore, mais dans une moindre mesure, l'extension du terrain d'escalade aseptisé par l'équipement à demeure, installé pour en permettre une "consommation sportive" évite au pratiquant de se hausser au niveau du milieu qu'il aborde. Mais c'est au prix d'une modification qualitative de ce même milieu.

Or une enquête récente de la DATAR sur les attentes du public en matière de tourisme ferait apparaître un infléchissement vers une aspiration à des séjours plus "authentiques", moins "industrialisés". Mais en même temps, demeure une demande de médiatisation par des bénévoles ou de professionnels, avec ce terrain de la montagne qui est bien perçu comme un espace différent de l'espace de vie habituel et donc un peu menaçant.

Cette nouvelle donne doit être prise en compte si l'on veut utilement penser à ce que peut ou doit devenir l'espace montagnard.

La réflexion sur un tel sujet doit éviter l'écueil des visions simplistes, manichéistes :

Première simplification abusive : l'opposition des choix économiques et des choix écologistes. On m'a dit, il y a peu, que c'était les stations de ski et non les écologistes qui avaient créé des emplois en montagne. C'est sans doute vrai. Mais il est aussi vrai que la centrale de Tchernobyl a créé plus d'emplois que les écologistes russes ! Pour autant cet aspect des choses n'épuise pas la question. Il faut évidemment prendre en compte l'utilité économique mais cette dernière ne peut prétendre être la seule exigence dont il faille tenir compte.

Deuxième opposition caricaturale : l'opposition d'une culture rurale et montagnarde, qui serait donc ipso facto "légitime", et d'une culture urbaine, disqualifiée de ce seul fait. Il est pourtant de plus en plus évident que beaucoup des gens qui vivent en montagne n'y travaillent pas de façon permanente et l'opposition entre "gens du pays" et "gens de passage" a certainement beaucoup moins de sens aujourd'hui qu'il y a une dizaine ou une vingtaine d'années.

S'il faut éviter les manichéismes, il ne faut pas pour autant ignorer les contradictions qui sont celles des collectivités territoriales, des associations et des individus.

Tout d'abord, les communes, collectivités territoriales les plus proches du terrain, sont demandeuses d'équipements, d'aménagements, au nom de l'emploi, ou de l'utilité sociale du tourisme ; mais en même temps elles freinent l'arrivée du public sur leur territoire pour des raisons pas toujours clairement démêlables : le risque de mise en cause de la responsabilité du maire en cas d'accident est souvent mis en avant ; de façon plus obscure, mais aussi réelle sinon plus, l'hostilité aux changements de vie impliqués par l'arrivée du tourisme, ou la réticence devant la pression de nouvelles activités sur des terrains traditionnellement occupés par d'autres activités de loisir autochtones, la chasse par exemple.

Les associations de pratiquants d'activités physiques de pleine nature ne sont pas, elles non plus, dépourvues de contradictions : elles agissent comme défenseurs du milieu naturel pour en conserver l'intérêt, mais en même temps elles agissent en consommateurs de ces milieux, avec parfois des visions à trop court terme.

Quant aux individus, et nous sommes tous directement impliqués, ils veulent la sensation de "wilderness" et d'aventure, mais ils demandent en même temps un aménagement de l'espace, par les cartes, les topos, les services de secours, les équipements de façon générale. Nous sommes fascinés par l'eau froide ... mais nous la préférons tiède !

Ces difficultés étant pointées, nous devons réaffirmer que nous avons tous, ici, le désir de faire percevoir et reconnaître, le plus largement possible, l'intérêt qu'il y a à pratiquer ces activités physiques de pleine nature dans le milieu montagnard.

L'objet de ce débat est de mieux définir comment gérer ces espaces naturels avec une vision globale des besoins des individus et de la société, et avec une vision à long terme, en se souciant des effets induits dans le temps par les choix que nous opérons aujourd'hui.

Georges ELZIERE :

Mes premières questions seront adressées à Mathieu ROCHEBLAVE, qui rapporte un travail fait par un groupe interparcs :

A-t-on progressé dans l'évaluation de l'impact des activités physiques de pleine nature sur les milieux protégés (parcs, réserves) que vous gérez ?

Avez-vous pu définir des orientations pour la gestion de ces activités dans les milieux dont vous avez la charge ?

Mathieu ROCHEBLAVE : Je suis chargé de mission au parc naturel régional du Vercors, pour tout ce qui concerne les activités de plein air.

Lors des premières *Journées Européennes* nous avons décidé de créer un groupe interparcs pour coordonner nos études sur ces questions d'impact des activités. Cette recherche était d'autant plus urgente que nous constatons des évolutions dans les demandes du public en même temps qu'une tension accrue produite par les contradictions et les conflits d'usage

Les remarques que je vais vous présenter sont tirées du bilan de travail du groupe interparcs dans deux domaines particuliers : impact des sports de nature sur les milieux et mesures de gestion prises par les espaces protégés.

La question de l'impact sur les milieux est complexe et depuis deux ans le groupe travaille avec l'objectif de faire une synthèse des bibliographies et des expériences sur plusieurs axes :

- organisation des activités, cadre juridique des sports de nature, impacts socio-économiques, impacts sur l'environnement naturel, éthique des activités,
- étudier les documents d'objectif des espaces protégés (parcs nationaux, régionaux, espaces naturels), pour en dégager les orientations politiques ,
- gestion globale des activités
- programme d'amélioration des connaissances.

Nous avons pris conscience de l'insuffisance de nos connaissances concernant les sports de nature et tout particulièrement de montagne. Seuls des parcs nationaux avaient travaillé cette question. Nous sommes convenus de la nécessité d'échanger nos expériences dans ce domaine.

C'est d'autant plus urgent que nous sommes parfois sous la pression de conflits importants face auxquels nous ne disposons pas de méthode pour éviter les dérapages alors que certains parcs ont une expérience un peu plus ancienne de la gestion de ces questions du fait des contraintes environnementales ou de l'ancienneté des conflits d'usage.

Aujourd'hui, tous les espaces protégés sont confrontés à cette question.

Avec la Fédération Française des Parcs Naturels Régionaux, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'UFRAPS , nous avons mené à bien une étude pour faire l'état de nos connaissances.

La notion d'impact sur les milieux naturels est à prendre avec précaution. Les études publiées jusqu'ici sont ponctuelles et trop marquées par les intentions de leurs initiateurs pour être fiables. De plus la bibliographie est très fragmentaire et il est vraiment difficile de généraliser à partir d'études ponctuelles et locales.

Donc à partir de notre expérience commune, nous avons souhaité donner notre avis sur la validité des résultats et repérer les différentes façons dont les impacts avaient été analysés, voire mesurés, dans les différentes études.

On a pris conscience qu'il fallait distinguer un impact que nous appellerons "potentiel", parce qu'il est perçu, mais non mesuré. Ce qui est mesuré, c'est la durée de l'occupation et l'extension de l'espace concerné. Mais les atteintes au milieu ne font pas l'objet de mesures. Et c'est pourtant au nom de ces atteintes que certaines études tirent des conclusions. Nous pensons qu'à partir de telles études, on ne peut pas valablement tirer de conclusions et prendre des décisions, même si ces études constituent une première étape vers la connaissance des impacts.

Prenons un exemple d'affirmation récurrente : "Le VTT dégrade les chemins." Voilà un exemple de ce que nous appelons un "impact potentiel".

Pour mesurer l'impact réel, il faut se donner des moyens, par exemple la photo aérienne.

Mais au-delà de la mesure, ponctuelle (celle du temps de la photo, par exemple), il faut relativiser le résultat : parce que l'espace observé est limité, et parce que la pratique du VTT n'est qu'un des éléments qui agissent sur ce milieu.

Après ce travail d'objectivation de l'impact se pose une question politique : celle de choisir entre le laisser-faire et l'intervention pour réguler l'activité. Et si l'on garde l'exemple du VTT, le parc naturel des volcans d'Auvergne a été amené à prendre des décisions de régulation pour tenir compte de la dégradation des sols provoquée par le VTT, alors que, dans le Vercors, il n'a pas été nécessaire de prendre de telles décisions.

Le groupe de travail "interparcs" y voit donc un peu plus clair sur cette question de l'appréciation des impacts : il est clair que les études doivent se rapporter à des lieux précis, et que les décisions finales dépendent aussi pour une grande part de la direction politique des espaces et de la place qu'on veut y garder aux activités humaines.

Au-delà de cette question, les gestionnaires d'espaces protégés ont cherché à définir des règles pour tenir compte du problème des impacts, des conflits d'usage, pour définir des buts à long terme comme le tourisme durable. Ils ont donc élaboré des documents d'objectifs qui, selon la nature des espaces protégés, peuvent être un peu différents.

Un parc national comme le Parc National des Ecrins a plusieurs types de documents d'objectifs : des programmes d'aménagement, des plans de gestion, des chartes d'environnement et de développement durable, des conventions spécifiques par activité ou par milieu, qui permettent de mieux formaliser des règles de pratique.

Dans les parcs naturels régionaux, ce sont les chartes constitutives qui jouent ce rôle, quelquefois précisées par des documents annexes. Dans les réserves naturelles, ce sont les plans de gestion. Les objectifs de ces trois types d'espaces protégés ne sont pas absolument identiques.

Pour conclure :

Grâce à la réflexion commune de ce groupe interparcs, nous avons progressé dans la définition d'une méthode globale pour appréhender les impacts des activités (impacts sur le milieu et impacts sur la société et l'économie).

Du coup nous progressons vers une vision plus prospective, et, par exemple, le parc du Vercors souhaite définir un schéma d'organisation des activités de pleine nature pour pérenniser ces dernières, ce qui passe par des solutions pour résoudre les conflits d'usage, et tenir compte des contraintes environnementales. Le parc naturel du Verdon est engagé dans une opération très proche, ainsi que certaines réserves naturelles.

Dans les espaces protégés, nous n'en sommes plus à nous contenter de surveiller et de mesurer les impacts des activités de pleine nature. Nous en sommes à la formalisation de méthodes pour associer les habitants à la définition de règles de gestion de ces espaces.

X : Avez-vous essayé d'évaluer les bienfaits et les bénéfices des activités de pleine nature ? On parle souvent des impacts négatifs sur le milieu, mais rarement de l'impact positif pour l'homme !

Mathieu ROCHEBLAVE : Je n'ai développé ici qu'un des aspects de notre recherche. Bien sûr nous sommes aussi attentifs aux aspects sociaux et économiques. C'est tout particulièrement vrai pour les parcs régionaux qui ont une mission de développement local. Ils sont très attentifs à l'impact des activités sur les sites : développement de l'économie locale, maintien de la population, etc.

Jean-Pierre NICOLLET : Parc National des Ecrins.

Depuis 1960, de nouvelles activités de pleine nature sont apparues. Il y en a presque une nouvelle chaque année ! Dans le parc National des Ecrins, ces activités sont gérées dans le cadre de conventions avec les associations représentant les pratiquants. Mais ces associations et fédérations ne représentent qu'une toute petite partie des pratiquants, et on ne peut rien contre les individus qui ignorent les règles convenues, croient être les seuls dans la nature, et, même de bonne foi, pensent ne rien faire de mal.

Nous devons être particulièrement attentifs aux impacts irréversibles.

Depuis la convention de Rio, nous avons comme repères les principes du développement durable : le développement économique, le développement social, la conservation d'un environnement acceptable, et l'éthique. Ce dernier point ne doit pas être le souci du seul décideur, mais aussi celui du pratiquant. Or ce dernier volet, passe nécessairement par l'information et la sensibilisation.

Dans le parc National des Ecrins, on a eu à faire face à un risque d'impact irréversible : la disparition de l'aigle royal, qui nichant au-dessous de 2000m aurait pu être chassé par le développement libre de l'escalade sur toutes les falaises. Ce sont trente couples d'aigles royaux qui sont concernés. Grâce à un zonage qui définit des zones de pratique et des zones d'exclusion absolue laissant la place libre aux espèces, on a pu conserver les aigles royaux tout en tenant compte des aspects économiques et sociaux.

Claude REY : *Président du Syndicat National des Guides de Montagne*

Quelle a été l'évolution du nombre de couples d'aigles depuis 20, 30, 50 ans ?

Jean-Pierre NICOLLET : Il y a 50 ans, il y en avait sans doute beaucoup moins, puisqu'ils étaient chassés. On donnait même des primes aux gens pour qu'ils les tuent. Depuis la loi de 1976, tous les rapaces sont protégés et la population des aigles a augmenté, aidée par la nourriture disponible dans le parc. Toutes les espèces étant protégées, leurs populations augmentent et fournissent donc une nourriture plus abondante aux espèces des chaînes supérieures. On pense qu'aujourd'hui les couples d'aigle occupent l'espace de façon optimum, qu'ils ne sont pas gênés par l'alpinisme et que leur population a atteint son équilibre. Il ne peut pas y en avoir plus. Il y en a 30 couples et la vocation du parc, c'est qu'il y en ait encore trente dans cinquante ans.

Robert JAVELLAS : *Président des Grimpeurs des Alpes, membre du bureau de la FRAPNA*

J'ai bien relevé le problème des pratiquants individuels qu'il est difficile d'informer. C'est une raison de plus pour que le travail des associations soit facilité par les décideurs et les politiques. Les associations sont un très bon outil pour faire passer aussi bien les messages concernant les pratiques que ceux qui concernent la protection. Nous avons besoin des associations et des fédérations qui jouent un rôle social essentiel, même si les pratiques individuelles sont légitimes.

Georges ELZIERE :

J'ai parlé dans mon introduction d'un manichéisme qui opposerait culture rurale (légitimant le discours des ruraux sur la montagne) et culture urbaine qui, parce qu'urbaine, serait a priori disqualifiée pour parler de ces espaces montagnards.

Monsieur Jean FAURE, vous êtes maire d'Autrans et vice-président du sénat. Vous êtes donc amené, de ce fait, à tenir compte à la fois de l'approche globale de ces problèmes et de l'impact qu'ils ont sur la vie d'une commune de montagne. Ma question sera donc la suivante : selon vous, qui peut légitimement parler de la montagne, voire "pour" la montagne ?

Jean FAURE , maire d'Autrans, Vice-président du Sénat.

Si je pouvais répondre à une telle question, j'aurais bien changé et je serais arrivé à l'âge des certitudes. J'ai bien des doutes. Je suis certes vice-président du sénat. Mais j'ai été montagnard, agriculteur, moniteur de ski, guide à l'UCPA avant d'en arriver à une vision politique. Ce qui me choque aujourd'hui, c'est la multiplication des manipulations. Dont on reporte souvent la responsabilité sur le politique.

Regardons le discours écologiste : il dénonce le traitement insoutenable auquel sont soumis les Indiens d'Amazonie, dont l'environnement est perturbé, la culture niée, et dont on programme quasiment la disparition. Même discours, qui ne peut qu'emporter notre adhésion, à l'égard des bushmen d'Australie, des Kanaks de Nouvelle Calédonie,

En fait, dans tous ces cas, on rend la légitimité à celui qui a occupé le premier le territoire, dont les ancêtres ont valorisé, à leur façon, l'environnement et, par opposition, le nouvel arrivant apparaît comme celui qui détruit l'équilibre et impose une autre vision des choses.

Mais curieusement, lorsqu'il s'agit de ce qui se passe chez nous, le discours s'inverse !

Je prendrai un exemple, qui remonte à près de quarante ans maintenant. C'était l'époque où l'on avait défini la politique des nouvelles stations, dites "front de neige", où l'habitat devait être installé les pieds dans la neige. Chappis, qui était un brillant architecte de l'aménagement de la montagne, pensait qu'à Clavans, une des dernières vallées reculées de l'Oisans, on pouvait faire quelque chose, en rattachant son domaine skiable à celui de l'Alpe d'Huez. Il a eu les pires ennuis avec les paysans locaux. Je lui ai dit : "Mais enfin, vous ne respectez pas les gens qui vivent là-haut !". A quoi il m'a textuellement répondu : "J'en ai rien à foutre des soixante pékins qui vivent là-haut alors que je peux faire venir des milliers de gens dans la station ." Vous pouvez imaginer le traumatisme produit par un tel discours !

Dans cette phase, on a laissé la parole aux bétonneurs, à ceux qui réalisaient. Bien sûr on trouve toujours des "harkis" dans un projet, et on a trouvé des appuis locaux parmi les montagnards pour bétonner, équiper. On ne peut pas tout mettre sur le dos des gens qui sont venus d'en bas, ou de la ville, ou sur celui des banques ou des affairistes ! Tout le monde, à un moment, a été un peu complice de la situation.

Mais aujourd'hui, par réaction, on donne plus facilement la parole aux "anti-bétonneurs" dont on répercute largement, fréquemment, par médias interposés, les avis et les revendications. Et plus ils tiennent un discours radical anti-bétonneur, plus ils ont droit à l'appellation d'"écologes". On ne considèrera pas comme écologiste un homme soucieux de l'équilibre. Un homme soucieux de régler les contradictions de ses concitoyens, de tenir compte de ceux qui veulent qu'on bâtit et de ceux qui ne veulent pas, de ceux qui veulent qu'on protège, celui-là, on le considèrera comme un politique !

Et le politique est tellement discrédité aujourd'hui par ce discours de conciliation, de consensus, qu'il n'intéresse plus personne. A preuve : lorsque l'on vient interviewer une population à propos d'un sujet quelconque, le maire, représentant choisi par la population, s'apprête à recevoir les nombreuses télévisions qui viennent sur le terrain, et les micros se précipitent vers un petit paysan du coin, vers un gars qui a une gueule plutôt sympa, peu ou pas vers le maire. C'est une négation de la représentativité, de la légitimité de l'élu.

Alors, lorsque vous me demandez qui peut légitimement parler de la montagne, je répondrai qu'on est en démocratie et que tout le monde a le droit de parler de la montagne. Mais s'il s'agit de parler "pour" la montagne, je pense que c'est autre chose. Il faut bien qu'à un moment donné on arrive à se mettre d'accord sur ce qu'on veut faire de cette montagne. Et pour cela, je ne vois pas d'autre moyen que la démocratie, encore qu'il ne faille sans doute pas se contenter d'un fonctionnement de la démocratie où la majorité impose sa façon de voir à la minorité, car ce serait la disparition des minorités. La démocratie a ses propres limites dans ce schéma. Je pense qu'il faut aussi prendre en compte l'existence de cette minorité. Et je considère qu'aujourd'hui, le montagnard est une de ces minorités.

On dit qu'il y a aujourd'hui environ trois millions et demi de montagnards en France. Mais dans ce chiffre sont comptabilisées des villes comme Die et Cluses ! Si bien que ceux qui vivent vraiment en montagne sont beaucoup moins nombreux et que leur avis est donc forcément minoritaire puisque chacun veut parler de son point de vue.

Tout à l'heure, vous parliez des atteintes à l'environnement : croyez-vous qu'un homme politique sérieux, conseiller municipal, conseiller général, maire, désigné pour défendre les intérêts d'une population, n'ait pas, aujourd'hui, en conscience, le souci de la protection de l'environnement ? S'il ne l'a pas, c'est effectivement très grave. Mais en même temps, il doit essayer de défendre le droit des gens à vivre !

Je voudrais prendre un autre exemple qui permet de comprendre la complexité des problèmes. Dans ma commune, le parc du Vercors a délimité des zones humides. Certaines de celles-ci étaient sur des parcelles que j'ai fauchées pendant des années quand j'étais paysan. Mais la mécanisation étant arrivée, on a abandonné la fauche pour éviter d'aller s'embourber dans un terrain un peu marécageux au printemps. Et quand on abandonne la fauche, il se forme des "têtes de chien" à l'intérieur desquelles s'installe toute une petite faune. Or ne voilà-t-il pas qu'un héron cendré, (espèce qu'on n'avait jamais vue sur le plateau) a atterri là-dedans et qu'il y a évidemment trouvé de la nourriture. Alors à partir du moment où il y avait un héron cendré, c'était effectivement une zone qu'il convenait de protéger. Par malheur, il y a un voisin qui a commencé à déverser là-dessus tous les déchets et les gravats de la maison qu'il refaisait. Et les gens, voyant une décharge ont à leur tour déversé leurs propres déchets. On a essayé de réagir, mais on s'est aperçu qu'à moins de mettre un gendarme en permanence, on n'arrivait à rien. J'ai alors décidé de gérer la décharge : on a mis des barbelés, on a interdit d'y verser des poubelles, et on a accepté qu'on y mette des briques. Mais comme on était sur une zone humide, ça a fait un drame.

En fait, on s'est très bien expliqué : on a fait une réunion avec le parc, avec la FRAPNA. Tout le monde est convenu que c'était une zone humide un peu limite. Voilà un exemple de conflit qui résulte d'un manque de connaissance et de compréhension des réalités de part et d'autre.

Si les paysans avaient été aussi purs que j'aimerais les présenter, ils n'auraient pas cassé leurs maisons, de belles fermes, dans les années cinquante, pour les transformer de façon discutable et y faire des gîtes. Ils n'auraient pas cassé le four de la cuisine et mis du formica ! J'ai moi-même vécu cela dans ma propre maison. Je reconnais tous les torts qu'on a eus. Mais ce n'est pas une raison pour que la majorité, venue de la ville, prétende aujourd'hui imposer des visions d'aménagement de la montagne sans en discuter sérieusement.

Le fait que certaines directives arrivent d'en haut, sans avoir été ni expliquées ni discutées est un vrai problème. Lorsque l'on découvre qu'une zone, dont on est propriétaire et où on a ses habitudes, va désormais être grevée d'un certain nombre de servitudes parce qu'elle est classée "Natura 2000", cela ne peut que susciter des interrogations. Il faut informer, expliquer à tout le monde pour ne pas laisser des gens sur des conceptions soit dépassées soit contraires à l'intérêt global.

Mon propos est un peu décousu, mais je voulais faire comprendre qu'il y a aujourd'hui des réactions locales d'hostilité qui proviennent de décisions perçues comme imposées sans concertation. Il est indispensable de respecter une démarche pédagogique de formation et d'information des populations.

Il faut que chacun ait la modestie d'être à sa place et accepte de faire ce travail d'échange de points de vue, de recherche d'un accord. Et si on n'arrive pas à un accord, alors il faut se référer aux procédures de décision démocratiques. Mais le travail préalable est une nécessité.

Robert JAVELLAS : *Président des Grimpeurs des Alpes, membre du bureau de la FRAPNA*

Il faut prendre le problème des zones humides dans son ensemble. Sur le plateau de Lans par exemple elles ont presque toutes disparues et on s'aperçoit qu'elles ont une grande importance pour les inondations, l'alimentation en eau, etc. Heureusement, après des années d'intervention pour assécher ces zones on a pris conscience du problème et le plan eau du Vercors, qui a été agréé par la commission d'agrément à Paris et qui va être signé ici dans quelques jours par le président du Parc du Vercors, est l'illustration de cette prise au sérieux du problème.

Nous ne sommes pas des passéistes : il faut évidemment rendre compatible l'aménagement et la protection. La question des décharges devra être gérée mais en tenant compte du problème général des milieux humides.

Jean FAURE

J'accepte complètement votre remarque. Mais j'ajoute que le village de Lans, qui avait commencé à être construit dans une zone humide, s'est développé avec l'arrivée des urbains pour passer de 900 habitants en 1972 à 2200, trente ans après. Tout ceci a un effectivement un impact négatif sur la zone humide. Il y a encore beaucoup à faire.

Mais ces questions sont difficiles, même pour les gens informés et conscients des problèmes. J'en veux pour preuve une expérience que j'ai faite l'année dernière où je suis allé en délégation à Lhassa au Tibet. Nous sommes tous partis de Pékin avec la conviction que ce que les Chinois avaient fait, ce n'était pas bien. On arrive à Lhassa. Au retour, le président de la délégation, (il est vrai président du groupe Amitié France-Chine), me dit "Qu'est-ce que les Chinois ont bien fait évoluer les Tibétains !". Or qu'avions-nous vu ? Un village, quasiment une ville, complètement rasé, le Potala, bombardé au canon, et rafistolé ! Tout a disparu ! Les faubourgs étaient des bordels pour l'armée chinoise (mais les prostituées étaient de Chinoises). On avait un pays complètement déstructuré, et ce qui choquait le président de la délégation, c'était de voir des guenilleux tibétains rampant devant des idoles qui ne représentaient rien puisque c'était des temples où il n'y avait même plus le Dalaï Lama. Et le président de la délégation considérait qu'on les avait sortis de la nuit ! Je suis revenu catastrophé que l'on puisse se laisser prendre à cet aspect des choses et passer sous silence la liquidation de la culture tibétaine, au moins à Lhassa, l'intérieur étant moins touché.

Jean-Pierre NICOLLET : Parc National des Ecrins.

Je suis assez d'accord avec l'idée qu'il faut trouver un consensus quand on veut agir sur un territoire, et qu'il faut faire l'effort d'information auprès de toutes les parties, même si, à la fin, toutes les parties ne peuvent pas être d'accord. Ce n'est pas facile, l'aspect passionnel l'emportant parfois.

Je suis assez satisfait que dans les parcs nationaux, toutes ces nouvelles activités qui n'étaient pas prévues par les règlements, soient gérées par l'établissement de conventions. Ça a des inconvénients : c'est plus long, cela rend plus difficile le travail des personnels assermentés qui n'ont plus simplement à se référer à un article de règlement. Mais ça génère des discussions qui amènent chaque partie à mettre un peu d'eau dans son vin et permettent d'arriver à des choses à peu près acceptables.

Georges ELZIERE

Si nous passons maintenant au niveau européen, l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme a nécessairement une vision plus globale. Les sujets que nous avons abordés jusqu'ici sont-ils complètement en dehors des préoccupations des autres pays ou au contraire sont-ils comparables ?

Claude ECKHARDT,

Je vous remercie de bien vouloir me donner l'occasion d'éclairer les questions par une approche internationale. Avec Robert Pettigrew, président de la commission "Accès et conservation" de l'UIAA, je serai heureux de répondre aux questions venant de la salle et je ferai donc un effort de concision pour mon intervention.

S'il fallait de façon très rapide résumer les principes de base de l'UIAA, je dirais : liberté et respect. Liberté des pratiques, mais des pratiques sportives responsables, respectueuses du milieu et des gens.

On pense immédiatement au respect des compagnons qu'on n'amène pas sans formation dans des milieux tout de même risqués, mais aussi au respect dû aux autres utilisateurs des mêmes sites. Ce qui pose par exemple toute une série de question à toutes nos activités. On pourrait prendre l'exemple de la via ferrata : faut-il multiplier les équipements ? Jusqu'où ? Faut-il équiper le milieu pour le mettre à la portée des moins entraînés ou faut-il privilégier la démarche de formation qui permet aux pratiquants de se hausser au niveau de difficulté du milieu, et d'atteindre une pratique autonome ?

Mais le respect des gens c'est avant tout, en premier lieu celui des habitants, de leur cadre et de leur mode de vie.

Lorsqu'on pense à la responsabilité envers le milieu on pense immédiatement au milieu naturel. Mais la montagne est aussi un espace culturel. Et, face à celui-ci, on peut se demander si nous ne sommes pas un peu dans la position d'un conservateur, qui ayant la responsabilité d'un chef d'œuvre, ne peut pas exercer un pouvoir discrétionnaire à son sujet mais doit rendre compte de la façon dont il le gère.

Quelles sont les pistes de travail, les préconisations de l'UIAA sur ces questions ? C'est bien évidemment la recherche de consensus et en tout cas l'obligation de concertation. Rappelons-nous que l'une des questions qui avait un peu mis le feu aux poudres lors des premières Journées Européennes de la Montagne, c'était cette fameuse directive du Conseil de l'Europe qui demandait de promouvoir les interdictions de grimper pour protéger les sites.

Et les occasions de confrontation ne sont pas rares : nous avons ce matin évoqué, dans la commission, le cas de Rougon, dans le massif du Verdon, site mondialement connu pour l'escalade, où un maire prend un arrêté d'interdiction de grimper sans même le justifier. Ce type même de mesure, prise sans aucune concertation est de nature à braquer les grimpeurs et à transformer des protecteurs de la nature en ennemis de la protection de la nature. On aurait sans doute pu éviter la confrontation en discutant des limites des zones à protéger et des périodes où il était raisonnable d'en interdire l'accès.

Voilà un sujet sur lequel l'UIAA va intervenir, comme elle est intervenue (avec succès) à propos des projets d'interdiction de camper au camp IV dans le Yosemite (On se proposait de remplacer ce camping par un hôtel !).

L'UIAA est aussi intervenu pour s'opposer au projet de privatisation de la région du Fitz Roy qui est un des grands sommets mondialement connu. Et nous pouvons nous réjouir que ce projet de privatisation vienne d'être abandonné et que le gouvernement argentin ait décidé d'en faire une zone protégée dont l'accès demeurera libre, ce qui n'aurait pas été le cas si la privatisation avait eu lieu puisque tout un équipement avec téléphérique était prévu ; et l'on aurait alors assisté, à une toute autre échelle, à ce qui s'est passé dans les Pyrénées, au Pic du Midi de Bigorre où l'on prétend rendre payant l'accès au point de vue sommital pour inciter à utiliser le téléphérique qui y donne accès. Voilà des décisions abusives, de véritables faux pas contre lesquels l'UIAA ne peut que lutter.

Je dois vous avouer, monsieur le Maire, qu'ayant assisté à la dernière assemblée générale de l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM), j'ai été effaré par l'agressivité à l'égard des citoyens qui imposeraient les orientations de la politique pour la montagne. Ce qu'on a passé sous silence pour mieux fustiger les empêcheurs d'étendre les installations de remontées mécaniques, c'est que ces remontées mécaniques répondent aux attentes d'une partie du public urbain mais au détriment d'une autre partie de ce même public urbain.

Ce problème de l'extension irraisonnée des remontées mécaniques n'est d'ailleurs pas une spécificité française : il est semblable en Suisse et en Autriche.

Tout cela confirme ce que vous disiez vous-même tout à l'heure et que prône l'UIAA : il n'y a pas d'autre solution que la concertation. Les conventions avec les parcs en sont des exemples, un peu modèles. Cela doit être la règle, au niveau local comme au niveau international. Et c'est ce qui pousse l'UIAA, représentant les pratiquants, à travailler de façon étroite avec l'organisation européenne de conservation de la nature, l'UICN, qui représente les défenseurs de la nature, parfois honnis en raison des interdictions.

Il est d'ailleurs très positif que la loi française sur le sport fasse expressément mention d'instances de concertation au niveau national comme au niveau des départements.

La concertation a aussi lieu au sein de la Convention Alpine ; celle-ci permet déjà de définir de grandes lignes et des principes d'action communs qui devraient permettre de limiter les dérives absurdes et de rendre plus cohérentes les actions dans les différents pays. Je n'en donnerai que l'exemple du pourcentage des pistes de ski dont on accepte l'enneigement artificiel : au nom de la concurrence, de la compétition entre les stations européennes chacun avait tendance à revendiquer un pourcentage croissant, de 6%, puis de 15%, puis de plus de 20%. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes de consommation des ressources en eau, voire tout simplement des problèmes de rentabilité économique.

Dans le débat de société, l'UIAA souhaite faire reconnaître l'intérêt humain, social, culturel des activités alpines, entendues au sens le plus large.

Elle a des contacts avec les institutions européennes, avec l'UICN dont j'ai parlé, avec le Comité International Olympique (CIO) notamment lors du sommet de Rio.

Jean FAURE

Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit à propos de l'ANEM. Vous avez décrit une attitude des élus qu'il faut comprendre à la lumière de ce que je disais tout à l'heure. Pour utiliser une comparaison évidemment un peu provocatrice, actuellement les Palestiniens tirent sur l'armée israélienne avec des pierres ... et puis on leur répond avec des fusils ! C'est l'expression des minoritaires. Les élus montagnards ont un peu l'impression d'être dans cette situation, et de ne pas pouvoir s'exprimer autrement qu'en tenant un discours provocateur et musclé. La réaction du maire du Verdon, que je ne connais pas, la réaction du maire d'Engins qui ferme l'accès au gouffre Berger sont autant d'attitudes d'impuissance vis à vis d'un problème qui les dépasse et auquel ils n'ont pas de réponse.

En écoutant ce que vous dites, je suis sûr qu'on peut arriver à s'entendre. Mais malheureusement, dans les réunions départementales, locales, ce n'est pas du tout comme au sommet de Rio. Les gens sont immédiatement sur la défensive et prêts à la violence.

Je suis convaincu qu'il y a un travail de concertation à faire, dans le respect des autres. Quand on vient sur un territoire, il faut avoir l'humilité de considérer que ce territoire a été "fabriqué" par des générations et que même si les héritiers ne sont pas tout à fait dignes des générations qui les ont précédés, ils ont eux aussi envie de vivre et de s'exprimer.

L'attitude de l'ANEM, c'est la réponse à l'imposition de décisions par voie d'ordonnance, sans concertation, comme cela a été perçu pour Natura 2000. Cette façon de faire est une catastrophe ! Il ne

faut jamais faire ça ! on produit l'effet contraire : à l'intérieur des zones Natura 2000, vous aurez des gens qui feront exprès de faire ce qui est interdit pour montrer qu'ils sont encore maîtres chez eux.

Gérard CRÉTON, président de la commission nationale d'alpinisme du CAF

Je suis étonné qu'il n'y ait pas plus de prospective sur l'évolution de la demande du public en matière de loisirs sportifs. On continue à parler d'extension de stations, de liaisons inter stations, alors qu'on sait pertinemment dans le milieu que la tendance au "zapping" d'activités conduit plutôt à une diversification des demandes d'activités au pourtour des stations. Les liaisons inter stations offrent des espaces plus vastes qui intéressent plutôt les gens de notre génération, les quinquagénaires. Mais elles n'attireront pas davantage les plus jeunes qui "fractionnent" leur temps et leurs activités.

Georges ELZIÈRE

Il est sans doute difficile de prévoir le futur. Mais je suppose qu'on a quelques indicateurs sur l'évolution des pratiques alpines ces dernières années?

Gérard CRÉTON

D'après les données recueillies auprès des clubs, et contrairement à ce qu'on a pu dire, l'alpinisme proprement dit n'est pas en chute libre. Mais il subit une érosion lente et continue.

D'autres activités évoluent différemment : le vélo de montagne, après une progression rapide, s'est écroulé pour se stabiliser à un niveau très bas.

Jean FAURE

J'aimerais avoir des informations fiables sur l'évolution des comportements des skieurs. J'entends votre discours sur les différences de comportement entre les générations et il me pose question. Responsable des stations de ski en France avec mon ami MORAND, et Michel CHARLET, je trouve que ce sont des éclairages qui nous manquent. Peut-on affirmer aujourd'hui que le ski est en perte de vitesse et qu'à terme, d'ici vingt, trente ou quarante ans, il n'y aura plus que quelques hurluberlus qui iront faire du snow-board ... et que celui qui sera sur deux planches sera un dinosaure ?

L'évolution des pratiques n'est pas nouvelle. J'ai dirigé ce centre de vacances où nous sommes en ce moment. Il y a douze cents lits. Les activités d'hiver étaient basées exactement sur ce que vous dites : le canyoning, l'escalade, les balades, la spéléo. On a vraiment tout fait pour palier le manque de neige. Mais curieusement, dès que la neige était là, les gens ne voulaient plus entendre parler d'activités diverses. Ils skiaient. Alors il faudrait savoir si les comportements ont changé et si il y a une érosion de la clientèle pour le ski.

Gérard CRÉTON

Je n'ai pas dit qu'il y avait une érosion de la clientèle mais qu'elle s'orientait vers d'autres activités de ski. Parcourir une série de stations, partir le matin, aller jusqu'au bout et revenir, ça les intéresse de moins en moins. En revanche, ce qui arrive en force c'est le changement de type de glisse au cours de la journée et du séjour. Le loueur va louer des petits skis le matin, un surf l'après-midi, des grands skis le lendemain, etc.

Jean FAURE

Ce que nous dit le moniteur de ski aujourd'hui, c'est que le client veut découvrir des grands espaces, voir d'autres vallées, et c'est pour ça qu'on veut faire partout des "Trois Vallées", parce que c'est un produit touristique qui a un grand succès commercial.

Alors le monde de la montagne rêve non plus de faire découvrir un stage de neige où les skieurs labourent des piquets toute la journée, mais ces grands espaces où on découvre trois ou quatre vallées.

Gérard CRÉTON

Je ne veux pas dire que ce type d'activités est définitivement mourant. Les flux vont et viennent. Mais ce sur quoi je veux attirer l'attention c'est sur le manque de prospective : regardez les réactions des stations à l'arrivée du surf ! Elles ont été plutôt craintives, voire hostiles . Or quelle est celle qui aujourd'hui peut se permettre de l'ignorer ?

Jean FAURE

Vous avez raison on n'y a pas cru et on s'est complètement trompé. La fédération française de ski a tort de faire l'autruche. Il est évident que le jeune qui fait de la planche à roulettes, du roller, de la planche à voile ou du surf, découvre le snow-board dans la continuité de ses pratiques précédentes. Et cette génération ne se remettra jamais sur deux planches !

Jean-Michel ASSELIN, rédacteur en chef de Vertical-Roc

Gérard CRETON a raison au moins sur un point. L'évolution de la pratique de l'alpinisme est inquiétante ! Même si la raréfaction des pratiquants peut avoir de bons côtés pour ceux qui continuent à en faire ! Parce que si l'alpinisme disparaît, par quoi est-il remplacé ? Je pense que la compétition, les vias ferratas posent beaucoup plus de problèmes que l'alpinisme.

Je suis toujours étonné que l'UIAA défende la compétition, parce que c'est ça qui a tué l'alpinisme et qui va le tuer définitivement si on n'y prend pas garde.

Nous avons aujourd'hui des vias ferratas qui se multiplient partout, dont le parcours est tout sauf de l'alpinisme, alors qu'on entretient une confusion entre via ferrata et alpinisme !

Claude ECKHARDT

Je crois avoir compris que l'UIAA était interpellée. Pour nous il n'y a aucune confusion entre les activités : la via ferrata est une activité, la falaise, équipée ou non, en est une autre. Nous notons que l'escalade sécurisée, des structures artificielles aux sites sportifs et aux falaises connaît auprès des jeunes un développement fantastique.

Mais ce qui m'étonne c'est d'entendre dire que ces activités tuent l'alpinisme. Je n'en suis pas du tout sûr. S'il n'y avait pas eu cette pratique sécurisée y aurait-il eu plus de jeunes qui se seraient tournés vers l'alpinisme ? J'en doute.

Toutefois, l'UIAA considère qu'il est de sa responsabilité et de celle de ses fédérations membres, notamment par l'action de leurs clubs, d'ouvrir la porte de l'alpinisme par l'information, et la formation au terrain d'aventure.

Jean FREHEL

J'ai cité ce matin le nom de Catherine DESTIVELLE : elle a commencé par être une pure grimpeuse, et elle est devenue une grande alpiniste. C'est indubitable.

Frison-ROCHE lui-même a reconnu que c'est l'approche du groupe de Parisiens, comme Pierre ALLAIN, qui s'entraînaient sur blocs, à Fontainebleau, qui avait fait faire des progrès spectaculaires à l'alpinisme. Une fédération de montagne ne peut donc pas ignorer l'escalade, d'abord comme moyen d'enseignement, ensuite comme un jeu parallèle, très connexe à l'alpinisme.

Robert JAVELLAS

Président d'un club de montagne à Grenoble, je constate aussi cette diminution de l'alpinisme. Les marches d'approche rebutent beaucoup de jeunes. Cela me fait souci et je ne suis pas le seul. Mais nous n'avons pas de solution.

Je fais partie d'une fédération, la FFME, dont la direction me semble de plus en plus entre les mains de gens qui sont plus intéressés par l'escalade de compétition et qui prennent peu en compte le point de vue des clubs de multi-loisirs, alpinisme et randonnée. Et cette évolution de la FFME m'inquiète aussi.

Claude REY

Je crois qu'il faut arrêter de mélanger escalade et alpinisme. Je suis bien d'accord qu'à l'origine on pouvait passer de l'un à l'autre : Pierre ALLAIN, bleusard au départ est devenu un alpiniste. Ça peut encore se produire aujourd'hui. Mais ne rêvons pas. L'escalade est en train de devenir un sport important à l'école, ce qui signifie qu'un très grand nombre de gens vont l'avoir pratiqué, à un niveau ou à un autre. Et pourtant on parle bien d'érosion du nombre d'alpinistes. Si les grimpeurs devenaient des alpinistes, ça se saurait !

Ce sont deux choses différentes, et il faut que les alpinistes acceptent que ce soit deux choses différentes.

Alors, la FFME devrait plutôt s'appeler FFEM ? Peut-être ! En tout cas, arrêtons de dire qu'avec des grimpeurs on va faire des alpinistes. Ce sont deux mondes différents.

D'ailleurs, Jeunesse et Sports, avec qui je suis en contact étroit, a parfaitement admis qu'il y a d'un côté l'escalade qui se déroule dans un milieu quasiment aseptisé, et, de l'autre côté, l'alpinisme, qui se déroule dans un milieu "spécifique demandant des précautions particulières" pour reprendre les termes de la loi sur le sport.

Jean-Pierre NICOLLET

Je suis d'accord. L'alpinisme est plus un esprit qu'un sport même si c'est aussi un sport, alors que l'escalade est un sport.

Je voudrais revenir sur la question soulevée tout à l'heure à propos de l'appétit d'espace des skieurs. On bascule de Val d'Isère sur Prariond, de l'Alpe d'Huez sur la vallée de Clavans, on n'hésite pas à se faire rapatrier en hélicoptère. En fait, c'est un grignotage de l'espace par lequel certaines activités vont grignoter des espaces qui sont pour d'autres. Et les conflits viennent de là. Quand je suis en peaux de phoque, je n'ai pas envie de me trouver face à une armada d'Italiens qui me crient : "Pista! Pista!". Je suis dans la combe du Loup, derrière les Grandes Rousses.

Et c'est pareil en alpinisme et en escalade. Quand je suis dans la Directe de la Meije, où je suis justement venu pour retrouver les conditions de Pierre ALLAIN quand il l'a ouverte, je n'ai pas envie de trouver des spits. Et malheureusement, aujourd'hui, des gens n'ont pas cette culture et il faut les informer pour qu'ils respectent l'espace des autres. Certes, on ne peut pas réglementer vraiment, en la matière, mais il faut régler ce conflit d'usage, même s'il n'est pas aussi aigu que celui qui oppose parfois les pratiquants du canyoning et les chasseurs ou les pêcheurs.

Bernard AMY

Je voudrais interpeller "les médias". On s'obstine tous à utiliser un même mot, "escalade" pour désigner des activités différentes!

En athlétisme, par exemple les différents coureurs utilisent tous leurs jambes, pour arriver le plus vite possible ! Pour autant ils ne confondent pas le marathon, le 1000m, etc. Chacun sait qu'il fait une discipline différente de celle des autres et donc la nomme d'un nom différent.

L'été il m'arrive de faire de la planche à voile : je n'ai jamais entendu un véliplanchiste dire qu'il faisait de la voile, ou qu'il était marin !

Et nous, nous nous obstinons à employer le même mot pour dire que nous grimpons sur une structure artificielle, sur une falaise, en haute montagne !

Il est vrai qu'on ne peut pas imposer des mots. Une langue se construit et évolue de façon autonome. Mais on peut peut-être pousser un peu . Et la presse spécialisée peut jouer un rôle positif dans ce sens.

François CARREL, journaliste à *Montagnes-Magazine*

C'est vrai que la question des termes se pose dans les activités : on l'a bien vu avec la discussion autour du ski alpinisme, du ski de montagne. Mais il ne faut pas rêver que ces questions vont être réglées par les médias. On est là, on vous écoute, on prend des notes. Mais la classification des différents sports, le partage des terrains entre adeptes des différentes activités, ne peut pas se faire en dehors du milieu de la montagne, des fédérations et des clubs. Nous ne pouvons que répercuter ces notions auprès du public.

Bernard AMY

Si vous allez passer vos vacances du côté de Trento, vous verrez que les grimpeurs italiens ne confondent pas les activités. Ils disent : " Tiens, le week-end dernier, je suis allé faire de l'escalade ! "

et on comprend qu'ils sont allés dans les Dolomites. Et puis le week-end suivant ils diront : "Tiens, j'ai fait de l'escalade sportive!", en fait ils sont allés à Arco.

XXXXXXXX

Toutes les activités, l'alpinisme inclus, ont été des activités nouvelles. La grande différence entre l'alpinisme et les autres activités c'est que ces dernières évoluent et deviennent des ersatz : pour pouvoir se développer, elles aménagent leur terrain et leurs conditions pour qu'il n'y ait plus que l'activité. L'escalade commence sur le rocher, mais quand on veut la faire dure, on la fait d'abord en spitant mieux pour ne plus faire que de l'escalade, puis on la fait sur des murs en résine. Ça permet de s'affranchir des aléas climatiques qui peuvent bousiller une compétition.

Ce n'est pas un phénomène isolé : la course à pied se fait dans un stade, à la différence du marathon ou du cross-country, (qu'on pourrait rapprocher de l'alpinisme dans ce cas). Les activités sportives développent donc un ersatz d'environnement.

L'alpinisme, lui, ne peut pas avoir d'ersatz. Il est inséparable de la montagne. C'est pourquoi il est indispensable d'abord que la liberté d'accès à ce milieu de la montagne soit maintenu, ensuite que la spécificité de ce milieu, non aménagé, soit maintenue.

Jean-Michel ASSELIN

On a été, et on est, piégé par beaucoup de choses : l'économie, le système. Je regrette. Je me dis que j'aurais dû parler du gypaète, ou de n'importe quoi, mais des choses vraies qui sont dans la montagne bien plus que de la compétition, dont d'ailleurs personnellement je n'ai pas grand chose à faire, mais dont je m'aperçois que c'est une catastrophe. Elle tue le reste !

XXXXXXXX

Je reviens sur l'idée de l'ersatz, pour souligner que ça obéit à la mode, pour des tas de raisons, sociologiques ou autres, et que cela se démode. Alors quand l'artificialisation de l'environnement est faible, ça n'a pas une grande importance. Mais quand cette artificialisation a été lourde, on arrive à la situation qui fait le cauchemar des maires, des sénateurs et des conseillers généraux : la friche touristique, difficile à gérer et onéreuse à faire disparaître. L'alpinisme n'a pas besoin de tout ça : donc, sauvons l'alpinisme !

Gérard CRÉTON

Tous les clubs du CAF qui font état d'un recul de la pratique de l'alpinisme en leur sein sont des clubs qui ne font pas de formation à l'alpinisme.

On peut aussi observer que les jeunes qui arrivent dans les clubs ont peu d'expérience de contact avec la nature : quand il s'agit simplement de coucher dehors, on s'aperçoit que c'est une nouveauté pour un plus grand nombre.

Georges ELZIERE

Je vous propose d'examiner maintenant des exemples d'action commune au niveau européen : celles du Club Arc Alpin, et celle de la Convention Alpine.

André CROIBIER devait faire le point sur le Club Arc Alpin, mais ayant une réunion au ministère ce matin, et craignant de ne pas arriver à temps pour ce débat, il a rédigé une note que vous avez entre les mains (* cf. annexe n°1).

Je me contenterai d'en rappeler les points essentiels :

Le Club Arc Alpin (CAA) regroupe 8 clubs alpins : le DAV (Allemagne), l'OeAV (Autriche), le CAI (Italie), le CAF (France), le CAS (Suisse), le PZS (Slovénie), l'AVS (Sud Tyrol), et le LAV (Lichstenstein). Il représente donc 1,6 million d'adhérents, et les cinq premiers de ces clubs siègent au Conseil de l'UIAA.

Son éthique peut être résumée en une phrase : "De la qualité de notre environnement dépend la qualité de nos pratiques, et réciproquement."

Le CAA a adhéré au concept de développement durable défini dans l'Agenda 21 du Sommet de Rio en 1992.

Pour le CAA, l'application de ce concept aux zones de montagne implique :

- de ne pas entreprendre d'aménagement en montagne sans avoir vérifié préalablement que l'impact en serait supportable par l'environnement;
- de ne pas interdire un aménagement ou une pratique dès lors qu'il aura été objectivement démontré que son impact est supportable par l'environnement;
- de rechercher systématiquement, par la voie du dialogue, comme on en a déjà parlé tout à l'heure, les conditions écologiquement et économiquement optimales de développement des pratiques.

Le CAA a plusieurs projets:

- 1 – le réseau des villages montagnards authentiques ;
- 2 – le réseau des refuges exemplaires, (et, membre du CAF, je sais bien que nous avons à balayer aussi devant notre porte pour un certain nombre de refuges) ;
- 3 – Au sein de la Convention Alpine où le CAA est observateur permanent, nous sommes intervenus en faveur de la création d'un secrétariat permanent, dont la fonction doit être de veiller à la mise en œuvre des décisions arrêtées en commun.

Je me tourne donc vers Claude Eckhardt pour lui demander : " Où en est aujourd'hui la Convention Alpine ?"

Claude ECKHARDT

La dernière réunion de la Conférence Alpine a eu lieu le 31 octobre. Elle réunissait les ministres de l'environnement des pays de l'arc alpin.

La Convention alpine ne pouvait entrer en vigueur qu'après signature de tous les protocoles particuliers qui précisent les directives dans les différents secteurs (tourisme, transports, agriculture, forêt, ...). L'ensemble des protocoles coïncitait sur le protocole "transports" au sujet duquel des divergences opposaient l'Autriche et l'Italie, certaines régions d'Italie voulant une seconde autoroute vers l'Allemagne. L'Autriche, craignant que tous les protocoles soient signés et entrent en vigueur en laissant de côté cette question de transports, n'avait signé aucun protocole, exigeant que tous soient signés en même temps.

A la dernière minute un accord est intervenu sur cette question épineuse et la Convention alpine peut donc entrer en vigueur. C'est une très bonne chose.

Le fait qu'il y ait un secrétariat permanent donne de meilleures chances pour des avancées réelles vers une mise en conformité des législations nationales avec les décisions de la Convention alpine.

Robert JAVELLAS

Oui, mais il faut encore obtenir la ratification du Parlement français. Si on peut être raisonnablement optimiste, on peut craindre cependant des difficultés sur les transports.

Claude ECKHARDT

Les discussions ont déjà eu lieu entre les groupes parlementaires et le gouvernement avant que les ministres ne se réunissent pour mettre au point les différents protocoles. Je pense donc que l'adoption par le Parlement ne devrait pas poser de gros problèmes.

Georges ELZIERE

Pour clore cette évocation de l'aspect institutionnel international, je voudrais citer deux écueils pointés par le Club Arc Alpin : la banalisation mercantile de la montagne qui la défigurerait et la sanctuarisation qui en provoquerait la désertification.

Le Club Arc Alpin pense que l'avenir passe par la formation de tous ceux pour qui la montagne est un terrain d'expression irremplaçable. Il passe aussi par la plus large diffusion possible de l'information sur la fragilité mais aussi les risques du milieu montagnard.

En résumé, le CAA a fait un pari sur l'éducation à la responsabilité et au respect : respect des autres et respect de l'environnement.

Jean-Pierre NICOLLET

J'étais à Cuneo et dans le Piémont, le 11 novembre, où le CAI et les guides de haute montagne sont convenus de rédiger une convention pour ne pas équiper en spits la haute montagne. Cette convention ne concernerait, pour le moment que le parc national des Alpes maritimes, même si le Club Alpin Italien aurait souhaité que cette mesure soit étendue à tout le Piémont.

On est finalement dans une situation qu'on connaît bien : celle où les associations n'arrivent pas à régler le problème et souhaitent que ce soit finalement un tiers, doté d'un arsenal réglementaire (mais qui n'a pas forcément envie de l'utiliser pour cela) , qui intervienne et règle le problème.

Robert JAVELLAS

Il est regrettable que la FFME soit absente. Je suis membre de la FFME, mais je pense que c'est dommage qu'en France il y ait deux entités pour représenter la montagne : la Fédération des CAF et la FFME, et que cette deuxième entité ne soit pas là.

Georges ELZIERE

Pour répondre à cette inquiétude, je précise que dans le groupe de travail de l'UIAA, ce matin, Daniel TAUPIN était là, et est largement intervenu sur les questions de responsabilité, d'interdiction et de limitation des libertés que nous rencontrons.

Claude ECKHARDT

Je tiens à rappeler que les deux fédérations sont membres de l'UIAA.

Georges ELZIERE

Je vous propose de donner maintenant la parole aux guides pour entendre le point de vue qui est le leur sur ces questions.

Claude REY, président du Syndicat National des Guides de Montagne

Avant de plancher sur ce que j'ai préparé, je voudrais rebondir sur ce que je viens d'entendre à propos de l'équipement et rapporter quelque chose qui m'a frappé l'année dernière, lors d'une réunion de l'UIAGM (Union Internationale des Associations de Guide de Montagne), le pendant professionnel de l'UIAA.

Des guides du Tyrol du Sud nous ont remis à chacun, de façon un peu symbolique, un piton. Et ils nous ont dit : " Chez nous, on a décidé de rééquiper les anciennes voies avec des pitons neufs. On espère qu'un jour, ce piton qu'on vient de vous remettre, on le retrouvera dans une de nos voies." Voilà, cette tendance existe. Ceci dit, quatre copains se sont tués, et leurs compagnons de cordée, parce que les pitons du relais se sont arrachés. Rien n'est simple !

J'ai pour mission de vous parler de ce qui nous apparaît comme des limitations des pratiques des guides de haute montagne. D'abord, reconnaissons que ces limitations sont à la fois limitées quantitativement, marginales, mais qu'elles ont une grande valeur symbolique dans un milieu qu'on s'est plu à considérer comme le milieu de la liberté, et que l'on considère encore, avec la mer, comme un des derniers espaces de liberté. Elles engendrent malaise et inquiétude pour l'avenir, tant pour nos pratiques professionnelles que pour l'alpinisme.

Je distinguerai des limitations temporaires et des limitations permanentes.

Temporaires : les arrêtés municipaux ou préfectoraux d'interdiction pour le ski hors-piste et le ski de randonnée. Il y a eu deux exemples dans les Hautes-Alpes, qui n'ont pas fait couler beaucoup d'encre, et dont l'un remonte à une dizaine d'années. (Je me souviens qu'il était assez croquignolet : il était interdit de randonner à ski après 11h du matin. Le préfet avait tout compris des subtilités du ski-alpinisme !).

Le troisième exemple, beaucoup plus connu, est celui de l'arrêté préfectoral pris en Haute-Savoie, en janvier/février 1999, interdisant le ski en dehors des zones sécurisées. Nous avons considéré que c'était insupportable, car c'était une négation de nos compétences, un empêchement d'exercer notre métier, mais au-delà une négation du libre-arbitre des alpinistes.

De plus, cette décision a montré toute son incohérence. D'une part, cette mesure a été prise après l'avalanche du Tour où il y a eu treize morts, alors que ce drame était tout sauf un accident de ski hors-piste. D'autre part, l'interdiction a été prise à un moment où le risque avait diminué. Enfin, à la suite de pressions cette mesure a été levée sur les pentes de Chamonix et maintenue sur les pelouses de Megève ! Je crois que cet épisode a permis de prendre conscience, osons le mot, du grotesque de la chose, et je pense que les autorités en tireront certains enseignements.

Quant aux limitations permanentes, souvent liées aux parcs, elles sont parfois difficiles à comprendre. Je prendrai l'exemple d'une exigence, formulée dans le parc de la Vanoise, de déséquiper une voie d'escalade, au motif qu'elle susciterait une fréquentation accrue de nature à perturber les bouquetins. Cette exigence est d'autant plus difficile à comprendre que le parc a tout fait pour attirer des milliers de randonneurs sur des sentiers qui traversent des zones à bouquetins, et que, si l'on en juge par la prolifération de ces animaux, la gêne est minime.

Dans les Ecrins, je considère que la voie de la concertation et des conventions est positive. Qu'une autorisation préalable soit nécessaire pour équiper n'est pas scandaleux. Mais alors que penser de l'exposition photographique sur le chemin du Châtellet réalisée avec force spits ? Je sais bien que les guides n'ont pas un grand sens artistique, que leur sens de la culture n'est pas très développé, ... mais enfin, ils n'ont pas bien compris !

Il est un autre domaine où nous sommes confrontés à des interdictions : celui du canyoning.

Les deux raisons invoquées par les élus locaux sont la prévention des accidents et celle de la mise en cause de leur propre responsabilité. L'arrêté d'interdiction censé protéger les pratiquants protège en fait l'autorité qui le prend, et répond aussi souvent à des pressions exercées par les riverains ou les pêcheurs. Ils sont alimentés par des conflits d'usage

Plus grave que tout le reste, ce sont les nouvelles réglementations sécuritaires. Je citerai l'interdiction faite aux scolaires d'aller dormir dans des refuges. Je comprends qu'on s'estime en devoir de protéger les scolaires. Je comprends que des accidents comme celui de la crête du Lauzet soit insupportable. Mais on ne peut pas ne pas s'interroger sur les adultes que nous fabriquons, lorsqu'à 18 ans on les sortira de leur bulle protectrice, et donc sur le type de société vers lequel nous allons. Cette préoccupation va bien au-delà de celle des guides, mais les guides tirent le signal d'alarme.

Georges ELZIERE

Cette dernière question me préoccupe tout particulièrement. Je suis enseignant, il m'arrive de vouloir amener des élèves de collège en montagne, et on m'a effectivement demandé que l'hébergement retenu puisse être atteint par le camion des pompiers !

Claude REY

On peut espérer des évolutions : en Savoie, l'Inspection Académique a obtenu des dérogations pour un certain nombre de refuges, dûment répertoriés. Tout n'est donc pas perdu !

Jean FRÉHEL

Je pense qu'on ne peut pas se satisfaire de cet état de la question, et accepter qu'on en reste à des autorisations exceptionnelles, locales. Il faut se battre globalement pour faire retirer globalement cette interdiction.

Georges ELZIERE

Ce problème se pose-t-il en Suisse ? Y a-t-il des restrictions ou des interdictions d'emmener des enfants en refuge ?

Etienne GROSS, Club Alpin Suisse

Non. C'est un problème que nous n'avons pas.

Claude REY

J'ai beaucoup observé ce qui se passe en Suisse à propos de ce qui se passe en France. En Suisse, vous dites que 60% de votre territoire est constitué de montagnes, alors qu'en France, c'est seulement 15 à 20%. Je crois qu'il y a donc, à l'échelle du pays, une culture différente. En schématisant, j'aurais tendance à penser que la France a plutôt une culture citadine qui ne comprend pas bien ce qui se passe en montagne, alors que vous, vous auriez une culture montagnarde beaucoup plus forte. Et je pense que la différence d'approche, pour les enfants, vient de là.

Etienne GROSS,

Oui. Aller en montagne est une chose habituelle pour les écoles. Ils vont faire des randonnées en montagne, bien sûr avec une attention particulière. C'est en général sur des chemins.

Nous avons eu le cas d'un accident où un élève a glissé sur un névé qui coupait un chemin. Le maître s'était pourtant renseigné auprès du gardien du refuge qui lui avait dit que c'était possible de passer par là. Le maître a été poursuivi en justice : il n'a pas été condamné, mais on a dit qu'il aurait fallu qu'il fasse demi-tour.

Je dois dire que nous ne comprenons pas toujours bien les décisions des tribunaux : mais le Club Alpin Suisse participe à la formation d'experts pour éclairer les tribunaux. Les juges peuvent faire appel à ce groupe de guides. Mais la réaction des juges varient aussi selon la région.

Gilles GRINDLER, animateur sportif auprès de classes de primaire

Cette question des exigences particulières pour les primaires ne se pose pas en ces termes. L'hébergement doit respecter des normes (volume minimal des chambres, nombre de lits par chambre, etc.) tellement contraignantes que très peu de propriétaires s'y plient, d'autant que l'éducation nationale ne paie pas très bien, et que ce public est en général très bruyant. Si bien que cet hiver, à plusieurs reprises, nous n'avons pas pu trouver d'hébergement. Cette question ne se pose pas que pour la montagne : elle est la même pour le canoë ! Bref, on sort de moins en moins, voire plus du tout !

Robert JAVELLAS

Au sein de la FRAPNA , nous avons réfléchi à ces problèmes, dont beaucoup découlent des décisions du préfet GARNIER, alors préfet de l'Isère, prises en réaction à l'accident dramatique du Drac. Nous avons considéré que les arrêtés allaient trop loin et nous les avons attaqués devant le tribunal administratif ². Des questions de circonstances ont retardé le jugement qui devrait cependant intervenir dans les semaines qui viennent.

Georges ELZIERE

Ces questions ne me semblent pas périphériques : on revient à la question centrale de la possibilité d'une expérience de contact avec la nature à travers des activités physiques de pleine nature. C'est une question stratégique pour le maintien de la culture alpine, mais au-delà pour une culture de l'autonomie de l'individu.

Jean-Pierre NICOLLET

La juridisation est le signe que l'on demande au juge de statuer parce qu'on a perdu des repères éthiques. Quand ces repères éthiques disparaissent, on demande au juridictionnel de trancher. Il serait beaucoup plus positif de maintenir et de développer l'expérience qui permet la construction de ces repères éthiques.

Georges ELZIERE

Je dois témoigner, en tant qu'enseignant dans l'éducation nationale française, que même après l'affaire du Drac, on trouve des chefs d'établissements qui acceptent que nous amenions des élèves de collège en montagne. Ils prennent la responsabilité de donner l'autorisation, en toute conscience. Même si mes chefs d'établissements successifs m'ont chaque fois exhorté à ne pas avoir plus d'accidents que les années précédentes, ... où il n'y en avait pas eu !

Je voudrais maintenant demander à Bernard AMY, président de l'Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme, de nous dire quelle est son analyse de cette évolution.

² "L'arrêté en date du 9 juillet 1997 du préfet de l'Isère est annulé". (décision du Tribunal Administratif de Grenoble - séance du 13 décembre 2000). Le préfet n'a pas fait appel dans le délai de deux mois dont il disposait. La FRAPNA et les pêcheurs ont demandé à être reçus par le préfet. A suivre ...

Bernard AMY, président de l'Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme.

Lorsque l'OPMA s'est mis en place en janvier 1999, après les premières *Journées Européennes de la Montagne*, nous nous apprêtons à réfléchir calmement à l'évolution des pratiques, avec tout le recul nécessaire. En fait, nous nous sommes trouvés confrontés à des travaux pratiques urgents : interdictions dans le parc de la Vanoise, (question qui a été évoqué tout à l'heure par Claude Rey), puis plusieurs affaires qui posaient des questions sur l'appréciation de responsabilité de diverses personnes, puis enfin, le gros dossier de la loi "sur le sport".

Nous nous sommes réunis fréquemment pour réfléchir et rédiger des textes sur ces problèmes de réglementation qui pèsent sur l'alpinisme et sur les activités de pleine nature.

Après deux ans de travail et avec un peu de recul, on s'aperçoit que toute la réflexion a convergé vers le problème du statut du risque dans notre société. Danger, risque, sécurité. Tout ce qui se dit aujourd'hui, en décembre 2000, sur le risque sanitaire peut être dit ici pour le risque dans les activités de pleine nature.

Nous sommes assez satisfaits d'avoir pu intervenir dans la discussion du projet de loi sur le sport. Il semble que les textes que nous avons rédigés et les actions que nous avons entreprises pour que ces textes atteignent les bonnes personnes aient contribué à l'évolution du texte. Bien sûr, les actions fortes des professionnels de la montagne, leurs manifestations, ont aussi fait évoluer, certains points du projet.

Mais il va falloir continuer : parce qu'on est dans une situation où l'on a éteint un incendie là, et un autre est en train de se déclarer à côté. Les activités physiques de pleine nature, de manière générale, sont menacées.

Paradoxalement c'est l'alpinisme qui est le moins menacé : vous pouvez toujours aller dans le pilier du Fréney, il n'y a, pour l'instant, pas de réglementation, pas d'interdiction, vous ne gênez aucun volatile. C'est le désert absolu, on y est très tranquille.

Je me fais l'écho d'une discussion que nous avons eu avec Jean-Pierre FEUVRIER, de la Fédération Française de Randonnée Pédestre qui nous disait que le siècle qui venait serait celui des conflits d'usage. Les activités physiques de pleine nature se sont multipliées et diversifiées et leurs domaines de pratique se sont étendus. L'alpinisme, par exemple, au début du siècle, était au-dessus de 4000m, et ne gênait personne. En étendant son terrain, il est descendu vers des zones où il a été confronté à la tendance de réglementation de toutes les activités sociales. C'est essentiellement dans les zones de basse montagne que les heurts se sont produits, c'est là que se focalisent tous les problèmes de conflits d'usage.

Mais cette tendance lourde de la recherche de la diminution du risque, de la recherche de responsabilité n'agit pas que de l'extérieur sur les pratiques par des limitations ou des interdictions. Elle produit une modification des pratiques elles-mêmes.

Georges ELZIERE

A ce point de la discussion, j'aimerais que Claude REY nous parle du second volet sur lequel nous lui avons demandé une contribution des guides: celui de l'impact des activités sur le milieu.

Claude REY

Tout d'abord, je veux insister sur le fait que, pour les guides, le souci du milieu naturel est une des composantes du métier. Tout à l'heure quelqu'un disait que l'alpinisme c'était un peu un sport, moi j'ai envie de dire que l'alpinisme, ce n'est pas un sport, c'est l'art de se déplacer en montagne, ... et d'en revenir. Pour être guide, il faut aimer la montagne. On ne peut pas faire partager cette passion aux gens qu'on amène si on ne l'a pas !

Je veux le dire, parce qu'on a quelquefois eu l'impression que des guides considéraient la montagne comme un outil de travail sans s'intéresser à l'évolution de cet outil de travail. Cette attitude est marginale et fondamentalement, le guide a un amour profond pour la montagne.

Nous devons reconnaître que la fréquentation a évidemment un impact sur ce milieu. Tous n'engendrent pas les mêmes gênes.

Je les cite en désordre : quand on se promène sur la Mer de Glace, en été, c'est dégoûtant. Il y a des détritiques partout, répartis de façon irrégulière. C'est incontestablement le résultat de l'immense fréquentation de la descente de la Vallée Blanche à skis en hiver et au printemps. Est-ce grave ? On peut hésiter à répondre, parce qu'on peut penser que ce n'est pas irréversible, mais, à coup sûr, c'est regrettable.

En revanche, qu'à la calanque d'En-Vau, ou au Salève la fréquentation ait lissé le rocher au point que ça glisse et que je sois mal dans le III parce que c'est devenu une vitre, je le vis mal. Parce que je me dis qu'on a perdu quelque chose. Là on peut parler d'impact irréversible. Et c'est pour moi un souci. En montagne, heureusement, il y a des intempéries, fortes, qui nettoient les traces que nous laissons. Néanmoins, quand on fait en été la voie du Mont Blanc, on sent bien qu'il y a du monde qui est passé ! Là encore, c'est désagréable, mais est-ce vraiment important, si on le met en balance avec l'intérêt social de cette activité ? Et je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit tout à l'heure du bénéfice social que procure l'alpinisme. On peut même se demander pourquoi les honoraires de guide ne sont pas remboursés par la Sécurité Sociale !

Nous ne sommes pas convaincus que nous dérangeons chamois et bouquetins qui pullulent dans le parc, qu'on empêche les arbres de repousser en les blessant avec les carres de nos skis en hors piste. La piste Emile Allais, à La Plagne, faisait 100m de large quand elle a été ouverte, et aujourd'hui, malgré les skieurs et les ratracks qui passent, elle n'en fait plus que cinquante ! La végétation est forte !

J'ai entendu dire qu'on avait prétendu interdire l'escalade d'une cascade pour protéger un lichen qui était derrière ! Je n'ai pas vérifié l'information, mais je pense qu'il faut être raisonnable et conserver du bon sens !

Jean-Pierre NICOLLET

Je suis au courant de ce problème. Ça s'est passé en Auvergne. Un technicien de l'Environnement était chargé d'établir un document d'objectif dans le cadre de "Natura 2000". Dans la directive "habitat" sont listés un certain nombre d'espèces qu'il faut protéger. Ce technicien ne savait pas du tout ce qu'était l'escalade sur glace et il m'a téléphoné. Je lui ai dit de bien se garder de recenser le site comme site à protéger, puisque lorsque les grimpeurs sont là, le lichen est sous la glace et que lorsqu'il est à l'air libre, les grimpeurs n'y sont plus. Encore une fois, c'est la méconnaissance de la réalité qui aurait pu conduire à une limitation injustifiée.

Claude REY

pour conclure, je voudrais reprendre la remarque que quelqu'un a faite toute à l'heure sur les impacts potentiels et les impacts réels. Je pense que c'est une distinction tout à fait pertinente et qu'il faut donner aux choses l'importance qui est la leur, sans en rajouter. Pour autant, je pense qu'il faut demeurer vigilant. Comme beaucoup de guides, j'aime ce milieu, qui doit être protégé. Dans l'avenir, les gens doivent pouvoir encore trouver dans la montagne ce qu'ils ne trouvent plus dans notre civilisation citadine.

Bernard AMY

Si nous voulons sauver l'alpinisme et d'une façon plus générale, toutes les activités de pleine nature, il faut absolument en faire reconnaître l'utilité sociale. Je tiens à ce que l'alpinisme puisse continuer parce que c'est une activité que j'aime, mais aussi parce que je veux que mes enfants puissent le pratiquer, parce que ça leur sera utile.

Permettez-moi de raconter une anecdote. Un jour une amie m'a annoncé qu'elle allait ouvrir un cabinet de psychanalyse à Chamonix. Je lui ai dit : "Tu ne vas pas manquer de travail !". Trois mois après je l'ai revue et je lui ai demandé : "Alors, tu as beaucoup de clients ?", elle m'a répondu : "Non, parce qu'ils sont tous en montagne !"

Il y a là une première utilité de la montagne. Mais il y en a d'autres, et nous le savons tous très bien. A nous d'en convaincre ceux de "l'extérieur" !

Robert JAVELLAS

J'ai plusieurs casquettes : président d'un club de montagne, militant de la protection de la nature, pêcheur , ... Je dois bien reconnaître que je n'ai pas toujours les mêmes réactions, quand j'ai la canne à pêche ou quand je ne l'ai pas !

Bien sûr qu'on peut respecter la montagne et faire de l'alpinisme ! Il faut promouvoir ces deux aspects de la pratique en liberté et de la conservation de la nature.

Bernard AMY

C'est sans doute cela qu'on pourrait appeler un alpinisme "durable".

XXXXXX

Que peut-on faire pour que les gens se prennent davantage en charge et aient une attitude plus responsable ?

Georges ELZIERE

Voilà une question qui va me servir de transition pour clore ces échanges !

Les pistes qui se dessinent à travers les discussions que nous venons d'avoir ici, convergent avec les préconisations de l'UIAA et du Club Arc Alpin : il n'y a pas d'autre solution qu'un travail d'information et d'éducation.

Qui peut assurer ce travail ? Les fédérations et les clubs ont un rôle central, mais il ne faut pas sous-estimer la difficulté qui résulte du fait que beaucoup de pratiquants exercent hors de toute structure et échappent donc à l'action que proposent clubs et fédérations. Ce qui pose problème n'est évidemment pas qu'ils "échappent" aux clubs ! Mais que certains réduisent leur activité à une pratique sportive de loisir, sans prendre conscience des questions de respect du milieu et des autres usagers, ce qui provoque, en toute naïveté parfois, les dégâts et les tensions que l'on observe.

Enfin, après ce que nous a dit Claude ECKHARDT, nous pouvons nous réjouir qu'au niveau européen, ait été mise en place la Commission permanente de suivi de la Convention alpine à laquelle nous souhaitons des travaux efficaces au service de ce merveilleux espace que constitue la montagne européenne et au service des hommes pour lesquels elle est un milieu de vie et de récréation .

Merci à tous d'avoir accepté de mettre en commun l'état de votre réflexion et de vous être prêtés au jeu de la discussion "en direct".

Annexe 1

Contribution du Club Arc Alpin (CAA)

Le CAA regroupe 8 clubs alpins : le DAV (Allemagne), l'OeAV (Autriche), le CAI (Italie), le CAF (France), le CAS (Suisse), le PZS (Slovénie), l'AVS (Sud Tyrol), et le LAV (Lichstenstein). Il représente donc 1,6 million d'adhérents, et les cinq premiers de ces clubs siègent au Conseil de l'UIAA.

L'éthique commune aux clubs alpins du CAA est le ciment de l'association. Elle est basée sur la recherche du plaisir à pratiquer les activités de montagne autant que sur le respect de l'environnement montagnard de la richesse mais aussi de la fragilité duquel nous avons pleinement conscience.

Cette éthique est souvent résumée en une phrase : "De la qualité de notre environnement dépend la qualité de nos pratiques, et réciproquement." Il n'est donc pas étonnant que le CAA ait totalement adhéré au concept de développement durable défini dans l'Agenda 21 du Sommet de Rio en 1992.

Pour le CAA, l'application de ce concept aux zones de montagne implique :

- de ne pas entreprendre d'aménagement en montagne sans avoir vérifié préalablement que l'impact en serait supportable par l'environnement;
- de ne pas interdire un aménagement ou une pratique dès lors qu'il aura été objectivement démontré que son impact est supportable par l'environnement;
- de rechercher systématiquement, par la voie du dialogue, les conditions **écologiquement** et **économiquement** optimales de développement des pratiques.

Entendons par là que le développement économique des zones de montagne via l'agriculture, le tourisme, les services (eau, énergie, matières premières) nous apparaît comme **nécessaire** mais **tributaire** de la pérennisation des ressources naturelles.

D'autre part, le caractère foncièrement **européen** du CAA nous incite à favoriser la rencontre de nos adhérents au travers des activités de montagne.

L'ensemble de ces considérations éthiques ainsi que leurs implications politiques, au sens le plus large du terme, sont rassemblées dans le "Manifeste du CAA" dont la version originale est en langue italienne, mais qui a été traduit en français et en allemand. Il est disponible auprès du secrétariat du CAA.

En pratique, le CAA a décliné sa conception du développement durable en montagne à travers plusieurs projets ou interventions :

1 – le réseau des villages montagnards authentiques. Il s'agit de développer à travers l'arc alpin un réseau de villages qui sans renoncer à leur développement économique, s'engagent à pérenniser des valeurs patrimoniales comme l'architecture, les savoir-faire artisanaux ou agricoles ou la culture locale. C'est un challenge difficile et le CAA sollicite l'aide des autorités européennes pour le réussir.

2 – le réseau des refuges exemplaires :

Il s'agit pour le CAA de définir un cahier des charges pour ces refuges de montagne qui seraient à la fois :

- exemplaires par leur intégration dans l'environnement : énergie, eau potable, traitement des effluents et déchets,
- et supports pédagogiques d'une éducation à l'environnement en diffusant des informations sur les biotopes environnants et les précautions nécessaires à leur pérennité.

La labellisation de ces refuges sera garantie par un organisme européen dépendant de la C.E. et l'étape ultime de ce projet pourrait être une aide des fonds européens à la mise à niveau des hébergements candidats au label.

3 – Au sein de la Convention Alpine où le CAA est observateur permanent, nous sommes intervenus en faveur de la création d'un secrétariat permanent de la Convention Alpine, création qui est aujourd'hui acquise.

Dans le même organisme le CAA est intervenu, par ses clubs nationaux, en faveur de la signature unanime du Protocole Transports ; c'est chose faite depuis le 31.10.2000.

On peut certes se demander quelle est la place réelle du CAA dans le paysage politico-économique européen. En effet, hormis le chiffre d'affaires généré par ses refuges (environ 100 millions d'euros par an) et les dépenses de ses membres à l'occasion de leurs activités de montagne (matériel, déplacements, encadrement) on ne peut pas classer le CAA parmi les intervenants lourds de la montagne.

Lors de rencontres avec les commissaires européens, les ministres de l'Environnement des pays membres, ou avec le président de la Commission Européenne Romano PRODI, si le CAA a pu faire avancer ses propositions, c'est sans doute parce qu'il est porteur d'un message clair : l'avenir des zones de montagne et la satisfaction des "besoins d'aventure en pleine nature" des populations citadines ne peut être envisagée ni à travers la banalisation mercantile de la montagne, ni à travers sa sanctuarisation qui conduirait à sa désertification.

Cet avenir passe par la **formation** de tous ceux pour qui la montagne est un terrain d'expression irremplaçable.

Il passe aussi par la plus large **diffusion** possible de **l'information** sur la fragilité mais aussi les risques du milieu montagnard.

En résumé, le CAA a fait un **pari** sur **l'éducation** à la responsabilité et au respect : respect des autres et respect de l'environnement.

Albertville, le 7 décembre 2000
André CROIBIER

Annexe 2

Objectifs et lignes de conduite de l'UIAA en matière d'environnement.

(résolution adoptée à l'Assemblée Générale de l'UIAA du 4 octobre 1997 à Kranjska Gora, Slovénie)

A1 Introduction

1 – Cette déclaration fixe une ligne de conduite sur les principales questions environnementales qui concernent les alpinistes. Elle considère que le mot "alpinisme", tel qu'il est employé dans les différentes fédérations membres de l'UIAA, comprend tous les aspects des activités suivantes : escalade, randonnée, haute randonnée et ski de montagne.

2 – Elle considère à la fois les effets de l'alpinisme sur l'environnement et le rôle que joueront, l'UIAA l'espère, les alpinistes pour garantir en montagne la conservation d'un environnement de qualité.

3 – Ces objectifs et ces lignes de conduite fournissent le cadre que les fédérations membres respectent lorsqu'elles promeuvent les activités alpines. Ils aideront les fédérations membres à sensibiliser les pratiquants des activités alpines aux contraintes environnementales et faciliteront la protection des falaises et des montagnes quelles que soient les sources des agressions. Ils sont fondés sur les principes internationaux pour la conservation de la nature et pour les activités sportives ainsi que sur les déclarations et rapports antérieurs de l'UIAA. (Liste de ces derniers in note infra).

A2

4 – Au centre du travail de l'UIAA, il y a la conviction que la liberté de pratiquer l'alpinisme, des sommets des montagnes les plus élevées et les plus lointaines aux falaises des régions de plaine ou de bord de mer, est d'une grande valeur pour beaucoup de citoyens du monde. La liberté de grimper fait partie du besoin plus général d'accéder à la terre et à l'eau pour jouir de la nature et du paysage, comme l'a reconnu en 1996 le "Congrès Mondial pour la Conservation". Elle inclut aussi le besoin d'aventure, d'exercice physique, et les dimensions psychologiques et sociales des sports de montagne. La promotion de ces valeurs auprès de l'ensemble de la communauté est un point de départ important pour atteindre les objectifs généraux de l'UIAA en matière d'environnement.

5 – L'UIAA reconnaît la valeur immense des espaces montagnards qui sont des réservoirs de diversité biologique, des lieux de haut intérêt spirituel et historique, des lieux où s'observent des phénomènes naturels spectaculaires du fait du climat ou de la géologie, des lieux qui enferment quelques-uns des paysages les plus beaux et les plus paisibles. Ceux-ci s'étendent des lieux retirés sauvages et intacts aux lieux habités, souvent avec des paysages modifiés par l'homme, de grande valeur culturelle. L'UIAA reconnaît que de telles régions ont souvent des écosystèmes fragiles et des modes de vie locaux susceptibles d'être modifiés par une intervention extérieure.

6 – L'UIAA considère que les montagnes sont souvent sources de biens essentiels pour l'humanité prise dans son ensemble. Parmi ceux-ci, l'eau pure des torrents et des rivières venus des montagnes est d'une importance majeure. De la même façon, l'UIAA considère que les zones de montagne fournissent du bois, des produits agricoles, des minerais. L'UIAA met cependant l'accent sur la nécessité d'exploiter ces ressources d'une façon qui ne compromettent pas la qualité de l'environnement des régions de montagne.

7 – L'UIAA salue le rôle du tourisme de montagne dans le soutien des économies locales, incluant la production d'objets vendus localement, et estime nécessaire de maintenir le savoir-faire local en matière d'utilisation de l'espace. L'UIAA est aussi attentive à ce que les activités des alpinistes soutiennent les communautés locales au bénéfice de l'ensemble des populations montagnardes et qu'elles soient acceptables pour la communauté des alpinistes.

A3 – Impacts :

8 – L'UIAA est convaincue que les alpinistes, comme beaucoup d'autres gens et d'autres organisations, devraient être très attentifs au devenir de l'environnement en montagne. Différents impacts menacent l'intégrité des écosystèmes et des communautés montagnardes, et menacent donc le plaisir futur de l'alpinisme :

9 – **La perte de la biodiversité**, due à la déforestation, au surpâturage et à une consommation excessive de bois. De tels impacts peuvent avoir de profonds effets sur la couverture végétale, la richesse ornithologique, la dégradation du sol et de la végétation du fait de l'érosion. Le caractère sauvage et préservé des espaces de montagne est en diminution.

10 – **Changements massifs ou agressifs dans les paysages**. Vastes exploitations minières, installations hydroélectriques, aménagements hydrauliques, routes, voies ferrées, pylônes et antennes de communication, remontées mécaniques et immeubles, tout particulièrement associés à des équipements touristiques et à des industries peuvent faire particulièrement souci.

11 – **Changements climatiques et pollution**, du fait de la pollution de l'air, ou de l'eau, ou du bruit envahissant de véhicules à moteur et des avions. Il n'y a pratiquement plus de montagnes dans le monde où les marques de la pollution soient absentes, et le monde entier est affecté par le changement de climat. Les alpinistes doivent se demander dans quelle mesure leurs propres activités contribuent au problème de la pollution et comment, en relation avec la société dans son ensemble, ils peuvent user de leur influence pour faire du monde un lieu moins pollué.

12 – **La surfréquentation des zones sensibles** : le nombre excessif de visiteurs, y compris les alpinistes, conduit à la dégradation de certains sites du fait de la surfréquentation ou de l'absence de règles adéquates de comportement de la part des alpinistes. Une telle atteinte concerne des zones relativement petites dans beaucoup de régions montagneuses et a de bien moindre conséquences que d'autres facteurs qui affectent l'environnement montagnard en général et qui ont été mentionnés ci-dessus. La surfréquentation, cependant, est un véritable problème lorsqu'elle affecte quelques-uns des lieux les plus célèbres du monde, comme les camps de base des plus hautes montagnes, ou le long des itinéraires les plus fréquentés, utilisés par les alpinistes, les trekkers ou les pèlerins, ou au pied des sites et falaises qui attirent les grimpeurs, les passionnés d'ornithologie et les botanistes. Il est essentiel que les organisations de trek, les expéditions d'alpinisme et les grimpeurs prennent en compte ces sujets de préoccupation et adoptent les pratiques les plus adaptées.

A4 Intégration

13 – L'UIAA est convaincue que les alpinistes peuvent mieux faire face à leurs responsabilités à l'égard de l'environnement et mieux contribuer à la sauvegarde du terrain montagnard et des communautés locales grâce à un processus d'intégration dont les points clés sont les suivants :

13.1 : Persuader les décideurs que les montagnes et les populations montagnardes sont importantes et que l'alpinisme, pratiqué de manière responsable est une activité qui mérite une forte promotion.

13.2 : Elargir le soutien à l'idée que la liberté d'accès, exercée de façon responsable, est un élément essentiel de l'alpinisme, souvent associé à un intense effort physique et mental, au risque et à l'aventure et à une relative absence de règles et de réglementation.

13.3 : Reconnaître qu'accéder à de beaux sites est un élément essentiel de l'expérience de l'alpinisme et que les alpinistes doivent s'efforcer de conserver la beauté de ces sites.

13.4 : Développer et promouvoir des techniques d'alpinisme qui aient un impact minimum sur l'environnement, en particulier en utilisant davantage de matériaux recyclables, des transports qui polluent le moins possible et consomment le moins possible d'énergie fossile.

13.5 : Promouvoir les dispositions qui aident à la protection des régions montagneuses et conforter le bien-être et la prospérité des communautés locales en supposant que de telles dispositions soient en

accord avec l'intérêt de l'alpinisme, à travers un processus de consultation et de négociations. Par exemple :

- a) Promouvoir l'établissement de zones protégées, parcs nationaux, réserves, pour protéger la faune sauvage de montagne et les sites, pour que ces zones soient effectivement gérées, bien intégrées aux besoins des communautés locales et respectueuses des besoins de l'alpinisme.
- b) Promouvoir, là où c'est nécessaire, des accords compatibles avec les intérêts de l'alpinisme et susceptibles d'être appliqués équitablement de préférence par des accords volontaires.
- c) Promouvoir des mesures respectueuses des milieux et équitables pour aider les alpinistes à contribuer directement à la prospérité économique et à la conservation des milieux de vie des communautés locales, grâce à l'achat de biens et services ou au versement de taxes et droits raisonnables.

13.6 Soutenir un travail d'éducation qui développe une meilleure compréhension de l'environnement montagnard et de son utilisation. On encouragera tout particulièrement l'inclusion de l'éducation à l'environnement dans les programmes de formation des instructeurs d'alpinisme et des guides.

13.7 Promouvoir la négociation d'accords entre les fédérations d'alpinisme et les organisations de citoyens, les gouvernements et les institutions internationales en matière d'utilisation des territoires, de politique énergétique et de transport qui ont un effet sur les zones de montagne.

13.8 Développer le partenariat entre les organisations d'alpinismes et d'autres organisations intéressées à la protection de l'environnement montagnard, à son utilisation raisonnable et au maintien de la plus grande liberté d'accès possible.

14 Ces points définissent la ligne politique générale de l'UIAA en matière d'environnement et fournissent aux fédérations membres une base pour promouvoir des activités alpines soucieuses du respect de l'environnement.

A – Directives internationales

1 – Résolution sur l'accès public à la terre et à l'eau, soutenue par l'UIAA et adoptée par le Congrès pour la Protection Mondiale de l'Environnement – Montréal.

2 - Déclaration sur le Sport et l'Environnement, élaborée par le Comité International Olympique en 1996.

B – Décisions politiques et rapports approuvés lors des Assemblées Générales de l'UIAA

- Déclaration de Kathmandou - 1982

- UIAA : code et éthique des expéditions - 1987

- Rapport Matsumoto sur la protections de la montagne- 1992

- Programme d'action pour réduire les déchets des expéditions - 1992

- Résolution sur les vols de plaisance dans les zones de montagne -- 1994

- Règles pour les compétitions de ski-alpinisme 1994

- Politique de la compétition d'escalade - 1995

Minutes de la conférence du Cap consacrée à la "Politique d'accès et de conservation" - 1995

Nota :

Ce texte est la traduction d'un extrait de

"Access and conservation Strategies for climbing areas " , fascicule publié (en anglais) conjointement par l'UIAA et l'UICN et qui rassemble les textes issus du séminaire UIAA/IUCN tenu à Barcelone du 2 au 4 mai 1998.

On y trouvera les grandes lignes de la politique retenue et les préconisations, ainsi qu'un panorama des expériences des différents pays européens sur ces questions.

UIAA : Montbijoustrasse 61, Postfach, CH-3000 BERN 23, Switzerland

Annexe 3

La liberté d'accès en Allemagne

Historique

L'histoire des problèmes d'accès commence, en Allemagne, dans les années 80. Dans cette période le nombre des grimpeurs a commencé à augmenter en même temps que l'opinion publique est devenue sensible aux problèmes posés par la conservation des espaces naturels.

Certains environnementalistes prirent comme ennemis favoris les grimpeurs des falaises situées en dehors des régions alpines et réclamèrent des restrictions d'accès à ces zones. D'un autre côté, cette question était complètement nouvelle pour les grimpeurs : ils ne s'étaient pas rendu compte que leur sport en pleine nature – du fait du nombre croissant de pratiquants – pouvait avoir des impacts négatifs. Rapidement, des autorités imposèrent des restrictions d'accès.

Les grimpeurs réagirent en formant le groupe "IG Escalade" dans le but de s'opposer à de nouvelles restrictions. Peu après, le Club Alpin Allemand "Deutscher Alpen Verein - DAV" prit conscience de l'importance de la question : en 1999 fut créée une commission composée de représentants des 13 régions d'escalade situées en dehors des Alpes. Pour coordonner le travail de cette commission composée de volontaires, le DAV engagea Nicholas Mailänder. Après quelques frictions de démarrage, la collaboration entre le petit IG Escalade et le gros DAV fut de plus en plus confiante et efficace. La plupart des grimpeurs apprirent comment grimper en respectant la nature et la plupart des environnementalistes apprirent que les grimpeurs ne sont pas leurs ennemis mais leurs partenaires : les personnes qui fréquentent la nature sont réellement intéressés pour sa conservation !

Dans quelques Länder on a pu arriver à une bonne coopération entre grimpeurs, environnementalistes et autorités. En grande partie, ce résultat est dû au mérite de la commission sus-mentionnée et au travail de Nicholas Mailänder au DAV. Malheureusement il y a encore deux Länder où on n'a pas pu trouver de solution : le Land de Bade-Wurtemberg au sud-ouest et au nord-ouest le Land de Rhénanie du Nord- Westphalie.

Les grimpeurs de ces deux Länder sont obligés d'aller grimper dans des zones extérieures, contribuant à la surfréquentation du Jura bâlois en Suisse et des sites d'escalade belges.

Ceci étant dit, voyons, à partir d'exemples, d'une part comment les problèmes d'accès peuvent être résolus au bénéfice des grimpeurs et de la nature, d'autre part comment on peut les prévenir.

Des grimpeurs en harmonie avec la nature dans le Jura Franconien

Les falaises d'Altmühltal et celles des chutes du Danube, situées dans le sud du Jura Franconien, en Bavière, sont d'une très grande richesse à la fois pour l'escalade et pour la nature : la première voie de 10- (UIAA) est "la face", ouverte par Jerry Moffat en 1983. Elle se trouve sur une falaise d'Altmühltal, et peu après, Wolfgang Güllich éleva le niveau en réalisant sa voie "Kanal in Rücken" (10 UIAA), juste à quelques kilomètres de la précédente. Les falaises sont presque toutes situées dans des zones protégées et les fameuses chutes du Danube ont même un label de l'Union Européenne.

Après beaucoup de négociations, toutes menées en partenariat entre autorités, environnementalistes et grimpeurs, un accord a pu être conclu pour le devenir de l'escalade dans ces falaises. De bons compromis ont été trouvés entre escalade et milieu naturel. Pour la zone des chutes du Danube, il faut préciser que c'est une zone de 10 kilomètres de la vallée du Danube comprenant un grand nombre de falaises. Presque toutes font partie de l'histoire de l'escalade, mais les grimpeurs ne fréquentent vraiment que les falaises de la partie ouest à l'extrémité amont des chutes du Danube.

Aussi l'escalade a-t-elle été interdites sur toutes les falaises de la zone aval, ce qui a été pour quelques cas particuliers une perte amère pour les grimpeurs, mais ces derniers ont admis que cette partie de la vallée était une zone qui devait être préservée de l'impact des activités humaines.

Et en définitive, c'était le prix à payer pour garantir le libre accès aux falaises préférées des grimpeurs dans la partie amont de la zone où se trouve le fameux Römerwand, l'un des murs les plus hauts en dehors des zones alpines en Bavière. Pour informer le public, des nouvelles règles des panneaux ont été réalisés qui donnent une vue générale des zones autorisées et interdites, des explications sur la nécessité de ces règles, des informations détaillées sur les voies d'accès aux différentes zones et les emblèmes des différents groupes partenaires (organisations de grimpeurs, autorités et

environnementalistes). Rapidement après la signature de cette convention "escalade", les grimpeurs et les environnementalistes ont mis sur pied une journée de travail bénévole pour consolider les sentiers d'accès. Les sentiers existants ont été réaménagés, les vieux sentiers menant à des zones sensibles ont été fermés et détournés vers des zones non dégradées. Bien sûr, il existe d'autres interdictions temporaires pendant la saison de nidification d'oiseaux comme le faucon pèlerin.

Presque en même temps, un accord a été signé entre le gouvernement fédéral et le Club Alpin Allemand (DAV) pour le suivi des problèmes d'accès. Il prévoit que les accords doivent être préférés à la réglementation pour toutes les questions d'accès aux sites d'escalade. Cet accord est très important pour l'avenir : en Bavière on ne peut craindre qu'aucune restriction sérieuse soit prise sans concertation.

On est aussi parvenu à des accords librement consentis dans le nord du Jura Franconien, où des conventions "escalade" existent (par exemple : Pegnitztal, Gößweinstein).

Escalade traditionnelle dans les Elbsandsteingebirge

Un large consensus existe entre les grimpeurs et les environnementalistes dans un autre état fédéral, la Saxe. Depuis des années, des grimpeurs sont engagés dans la défense de la nature et ils ont beaucoup contribué à la création du parc national de la Suisse Saxonne" qui protège les fameuses montagnes de grès appelées Elbsandsteingebirge, un des premiers endroits au monde où a débuté l'escalade sans moyens artificiels. Ces montagnes ne sont pas seulement un paradis pour les grimpeurs, avec des pics renommés comme le "Bloßstock" mais c'est aussi une importante zone de détente pour les habitants de Dresde. En dépit de quelques agacements l'année dernière, une bonne coopération persiste entre les grimpeurs et les autorités du parc national. Les règles traditionnelles d'escalade sur grès limitent l'escalade aux tours détachées de la falaise et interdisent l'utilisation de magnésie, de coinçeurs mécaniques ou non du fait des caractéristiques du grès. Pour se protéger, seuls peuvent être utilisés les anneaux et les sangles en place. De cette façon, en Saxe, l'escalade, traditionnellement sensible à la nature, s'est vu imposer uniquement des restrictions mineures.

Désastre dans l'Eifel

L'une des deux régions d'Allemagne où les choses vont très mal est l'état fédéral de Rhénanie du Nord - Westphalie, tout particulièrement dans l'Eifel, près de la frontière belge. C'est peut-être dû en partie aux luttes qui ont eu lieu entre différents groupes de grimpeurs dans les années où sont apparus les problèmes concernant l'accès. De ce fait, les grimpeurs étaient en mauvaise position pour négocier avec les autorités et les environnementalistes. Cependant les grimpeurs de cette région se sont maintenant réunis et travaillent dur pour faire évoluer l'interdiction presque totale de grimper dans l'état de Rhénanie du Nord - Westphalie ; mais les chances de succès sont bien faibles.

Par une étrange coïncidence, quelques-unes des dernières interdictions de grimper ont été publiées au moment-même où le gouvernement (qui comprend des environnementalistes) a autorisé la dévastation de grandes zones pour extraire du charbon ...

Perspectives

Néanmoins, dans la plupart des régions d'Allemagne, les problèmes d'accès, pour l'escalade comme pour l'alpinisme, sont en passe d'être résolus. Très récemment, quelques problèmes sont apparus dans les régions alpines elles-mêmes. Mais pour le ski de montagne le Club Alpin Allemand (DAV) a lancé avec succès un programme appelé "Randonnées à skis respectueuses du milieu " qui repose sur des limitations volontaires pour le ski de montagne.

Le travail de la nouvelle commission de l'UIAA "Accès et Conservation" aidera à conserver les montagnes et les falaises aussi bien pour la nature que pour l'escalade et l'alpinisme. Et cela a bien toujours été un véritable objectif pour les alpinistes , non ?

Annexe 4

Club Alpino Italiano (CAI) - Stefano Tirinzoni

Note sur la situation en Italie concernant les restrictions d'accès.

En Italie, il n'y a pas aujourd'hui de très gros problèmes concernant les restrictions d'accès aux zones de montagne ; en général toutes les zones sont d'accès libres, que le terrain soit privé ou public. Les vieux principes juridiques, appelés "usi civici" (usages civils) garantissent la possibilité à chacun de marcher ou grimper en montagne, la seule contrainte étant de respecter les cultures.

Les limitations d'accès ne se rencontrent que dans des zones protégées, parcs nationaux, régionaux ou réserves ; les restrictions visent particulièrement la protection des oiseaux (rapaces, gallinacés, perdrix) et la flore rare. Les cartes des parcs peuvent rendre obligatoire de rester sur des itinéraires balisés et d'éviter de traverser des zones particulières.

Au sujet de ces restrictions, la position du CAI est de les admettre à condition que les études scientifiques fondent ces décisions mais de les refuser lorsqu'elles sont étendues de façon arbitraire ; nous observons qu'il est très important que les associations de montagnards fassent appel à des naturalistes compétents pour qu'ils s'opposent eux-mêmes aux positions extrémistes de certaines associations protectionnistes.

La seconde sorte de restrictions que nous rencontrons est liée aux problèmes de sécurité. Il arrive que des autorités locales prennent des arrêtés restreignant la liberté d'accès dans les cas suivants :

- Danger d'avalanche menaçant des maisons ou des gens vivant dans les zones concernées,
- Danger d'avalanche menaçant les pratiquants de ski-alpinisme,
- Danger de chute dans des zones de ski particulièrement raides ou glacées ; les restrictions concernent les skieurs alpins utilisant les transports par câble et les remonte-pente mais sont aussi étendues aux skieurs de montagne dans les mêmes zones.
- Danger de glissement de terrain : dans ce cas les restrictions sont opposables à tout le monde.

Le problème essentiel à l'origine de toutes ces limitations est la responsabilité croissante des autorités locales. Elles estiment être responsables de la sécurité de tous ceux qui vont en montagne, marcheurs, grimpeurs, skieurs et en conséquence avoir la charge de prendre les arrêtés limitant l'accès ; leur motivation est aussi d'éviter d'être accusées d'avoir négligé une responsabilité qui leur incombait.

Nous pensons que le renforcement de cette façon de voir va provoquer de plus en plus de problèmes de limitation d'accès, et qu'il est fondamental que l'UIAA et les associations d'alpinisme prennent des initiatives pour prévenir ce genre de restrictions en soutenant les actions en direction des autorités internationales, nationales et locales pour :

1. éviter l'adoption de lois impliquant les autorités locales dans la sécurité des alpinistes, des grimpeurs, des promeneurs, des skieurs de montagne ;
2. aider les autorités locales à comprendre qu'ils ne sont pas responsables du comportement des alpinistes et des grimpeurs ;
3. fournir une documentation juridique à destination des autorités locales pour les rassurer ;
4. affirmer que la liberté d'accès à la montagne est absolument inséparable de la responsabilité exclusive de ceux qui la pratiquent.

Autrans le 8 décembre 2000

Ajout du 22 janvier 2001:

Les problèmes d'accès évoluent rapidement en Italie et nous sommes confrontés à de nouvelles décisions restrictives de la part d'autorités locales au nom de la sécurité des grimpeurs, des alpinistes ou des randonneurs à skis.

Le problème s'aggrave : les autorités locales estiment qu'il est de leur devoir de répondre aux préoccupations de l'opinion publique à la suite de la mise en avant par les médias des accidents de montagne.

Aucune loi, régionale ou nationale, n'impose aux autorités locales de prendre de telles décisions ; ces dernières s'expliquent par la préoccupation morale d'agir pour la sécurité des gens qui vont en montagne. Elles répondent à la mission générale d'assurer la sécurité, la santé et l'ordre.

Il est vraisemblable que certaines autorités pensent qu'un juge, sous la pression de la mise en avant par les médias des accidents en montagne, peut les poursuivre pour ne pas avoir assuré la sécurité des alpinistes.

Le Club Alpin Italien est très préoccupé par cette situation. Nous craignons que ne se multiplient les limitations ou les interdictions d'accès prises à chaud en réaction à ces informations largement diffusées par les médias.

Stefano Tirinzoni

Liberté d'accès et conservation des sites en Suisse

Situation générale

En Suisse la tendance à limiter les sports de plein air s'est considérablement accélérée en 2000.

L'alpinisme et, plus particulièrement encore, le libre accès à l'escalade en falaise ont été entravés. Actuellement, cependant, ce mouvement ne concerne pas de façon identique toutes les régions ni toutes les catégories de pratiquants.

- Dans le Jura du Nord-Ouest (cantons de Bâle et de Solothurn) on peut considérer que le libre accès aux falaises d'escalade, situées en forêt, est considérablement limité par la mise en œuvre de la Loi Forestière Fédérale.

- De plus en plus, lorsqu'apparaissent les questions de limitation de la liberté d'accès, on opère une distinction entre deux genres de pratiques : d'un côté une pratique privée (incluant les petits groupes, les courses, les événements organisés par les sections du Club Alpin Suisse), de l'autre une pratique commerciale avec un grand nombre de personnes (actuellement, ceci concerne essentiellement le canyoning).

Jura : une région particulièrement menacée

La zone cruciale, où la liberté d'accès est de plus en plus limitée, est le Jura du canton de Bâle. Et pourtant, c'est la zone même où les grimpeurs ont montré le plus grand souci de l'environnement, déjà depuis longtemps, en prenant l'initiative d'une recherche scientifique sur la biosphère des rochers qui a eu comme conséquence des mesures d'auto-limitation plutôt exigeantes. Mais cette bonne volonté n'a pas payé : aujourd'hui, les conservationnistes sont demandeurs de restrictions encore plus sévères.

Les mêmes problèmes vont apparaître dans le Jura du canton de Solothurn (voisin du canton de Bâle). La question est de savoir, si cette évolution produit une réaction en chaîne, si elle balayera tout le Jura (y compris le canton de Berne et les zones francophones du Jura).

La Loi Forestière Suisse et son application

Le facteur déclenchant est l'application de la Loi Forestière Fédérale, qui prévoit - entre autres choses - de réserver 10% de la forêt en tant que zones où la nature conserve tous ses droits ("Naturvorangebiete") et où cesse toute exploitation. Les cantons et les communes peuvent encore rendre plus sévères les règles d'exploitation en définissant des zones naturelles réservées à l'intérieur de ces zones.

Dans le Jura, toutes les falaises d'escalade sont situées en forêt. En raison de la raideur de la pente et de l'éloignement, ces zones ne conviennent guère à l'exploitation. En même temps, on leur confère une valeur naturelle particulière du fait de leur caractère de zone témoin. Et c'est ainsi que beaucoup de ces falaises d'escalade sont mises en réserve comme réserves naturelles par les cantons et les communes, restreignant ainsi de façon drastique la liberté d'accès des grimpeurs.

Variation d'application

Comme, en Suisse, les cantons et les communes ont une grande marge d'appréciation et d'action, la Loi Forestière Fédérale peut être appliquée de façon très variée.

Alors que le canton de Bâle laisse chaque commune décider ce qu'elle veut protéger, où et comment elle veut limiter les sports de plein air (comme l'escalade), le canton de Solothurn confie ce choix aux cantés. Là où la décision des réserves naturelles est prise sans critères élaborés - c'est à dire, laissée à la discrétion des communes - il est particulièrement difficile et pénible de faire valoir les réclamations des alpinistes pour un libre accès.

Cependant, l'application de la Loi Forestière Fédérale ne concerne que les falaises situées en forêt. La grande majorité des falaises, en Suisse, est située au-dessus des limites supérieures de la forêt.

Mesures prises par le Club Alpin Suisse

Le Club Alpin Suisse a mis sur pied un groupe de travail (dont fait partie le rédacteur de cette note) qui ouvre sur deux projets :

1. rédiger une déclaration fondamentale qui indique clairement la position du Club Alpin Suisse sur les questions de la liberté d'accès et de la conservation. Ce document, qui est achevé et a reçu l'approbation de la conférence des présidents des sections du Club Alpin Suisse en octobre 2000, défend fermement la "liberté d'accès";

2. réaliser un document , qui donne des conseils sur ce qu'il convient de faire et qui aide les présidents des sections à agir contre les interdictions de grimper injustifiées; ce document est en préparation.
3. Les sections concernées reçoivent déjà le soutien du Club Alpin Suisse, mais toutes les sections n'ont pas conscience du danger qui les menace. Elles doivent cependant prendre les mesures appropriées.

Conclusions

La tendance à restreindre la liberté de l'alpinisme (comme de tous les autres sports de plein air), même dans des zones traditionnelles où ils sont pratiqués, s'est sensiblement renforcée en Suisse aussi. Des lois qui fixent des règles évidemment nécessaires, semblent être de plus en plus utilisées comme prétexte pour chasser l'alpinisme de certaines zones parmi les plus intéressantes.

- Le problème résulte de la place que les lois laissent à l'interprétation des notions qu'elles mettent en oeuvre. Si l'on se réfère à la Loi Fédérale sur les Sports par exemple, les "manifestations sportives" nécessitent une autorisation. Il est crucial de définir ce que sont les "manifestations sportives". Si toute randonnée à ski organisée par une section du Club Alpin Suisse, chaque course de formation, chaque randonnée avec un guide accompagnant plusieurs clients est considéré comme une "manifestation sportive", la liberté d'accès sera bientôt une farce.
- Le même problème peut apparaître si l'on distingue une pratique "privée" d'une pratique "commerciale". Si un guide grimpe sur un rocher avec un client, cela pourrait être considéré, dans une interprétation restrictive, comme une pratique "commerciale".

Pour le moment, en Suisse, une interprétation aussi restrictive est rare. Le Club Alpin Suisse et d'autres associations de sports de plein air essaient de prévenir une telle évolution. On ne peut donc pas parler d'une menace imminente et généralisée contre la liberté d'accès en Suisse. Mais la tendance est à une réglementation de plus en plus restrictive.

Procédures/Stratégies

Face à cette évolution, il y a deux possibilités principales :

1. ou bien l'alpinisme essaie de s'attirer la bonne volonté en coopérant délibérément, ou même en faisant droit à l'avance aux exigences écologiques justifiées, dans l'espoir de se voir reconnu un droit de participer à la prise de décisions et par là arriver à prévenir les restrictions de la liberté d'accès,
2. ou bien l'alpinisme essaie de s'opposer aux restrictions de la liberté d'accès par une série de revendications distinctes, utilisant la publicité, en faisant la preuve de son importance, et en luttant pour chaque rocher, et chaque voie – bref, en exerçant une pression opposée.

A elle seule, aucune des deux stratégies ne sera suffisante pour l'emporter. Jusqu'ici, on a mis l'accent sur la coopération, mais l'opinion grandit que de cette façon on n'arrivera pas à atteindre l'objectif, au contraire : la coopération semble avoir été utilisée comme une occasion de renforcer les restrictions d'accès.

Le Club Alpin Suisse estime donc que la lutte pour la liberté d'accès doit être intensifiée.

Etienne GROSS, Club Alpin Suisse, (SAC-CAS), Autrans, 8/9 décembre 2000.